



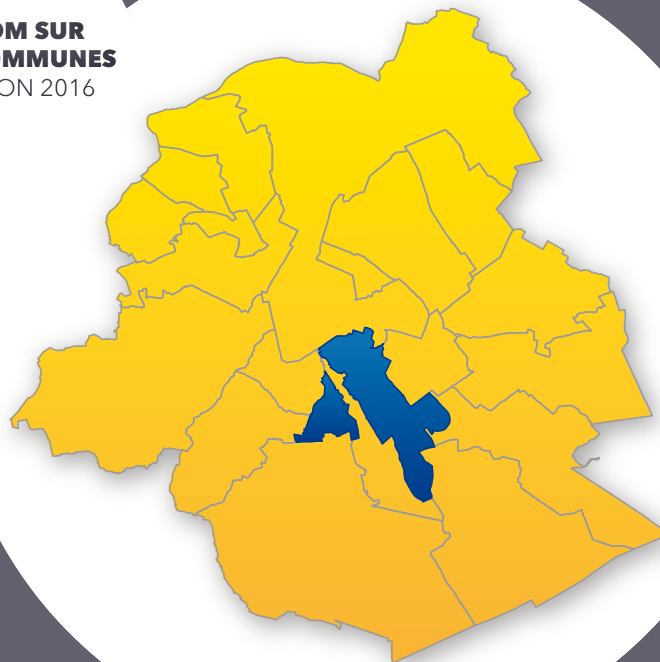
ibsa
perspective.brussels
institut bruxellois de statistique et d'analyse

OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL

**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

IXELLES



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Ixelles.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

1. IXELLES ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS**4****2. POPULATION****11**

- 2.1. Évolution et mouvement de la population 11
- 2.2. Structure par âge et sexe 12
- 2.3. Nationalités 14
- 2.4. Ménages 15

3. PETITE ENFANCE**16**

- 3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans 16
- 3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité 16

4. ENSEIGNEMENT**18**

- 4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans 18
- 4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement 19
- 4.3. Retard scolaire 20

5. MARCHÉ DU TRAVAIL**21**

- 5.1. Position socioéconomique de la population 21
- 5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage 22
- 5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés 23
- 5.4. Travailleurs à temps partiel 23

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**24**

- 6.1. Emploi intérieur 24
- 6.2. Entreprises 25
- 6.3. Évolution 2006-2013 26

7. REVENUS**27**

- 7.1. Revenus fiscaux 27
- 7.2. Personnes vivant avec une allocation 30
- 7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) 32

8. FINANCES COMMUNALES**33**

- 8.1. Indicateurs clés sur les finances communales 33
- 8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires 33
- 8.3. Investissements 35

9. LOGEMENT**36**

- 9.1. Caractéristiques du parc de logements 36
- 9.2. Parc de logements sociaux 38
- 9.3. Loyers et prix de ventes immobilières 38

10. SANTÉ**39**

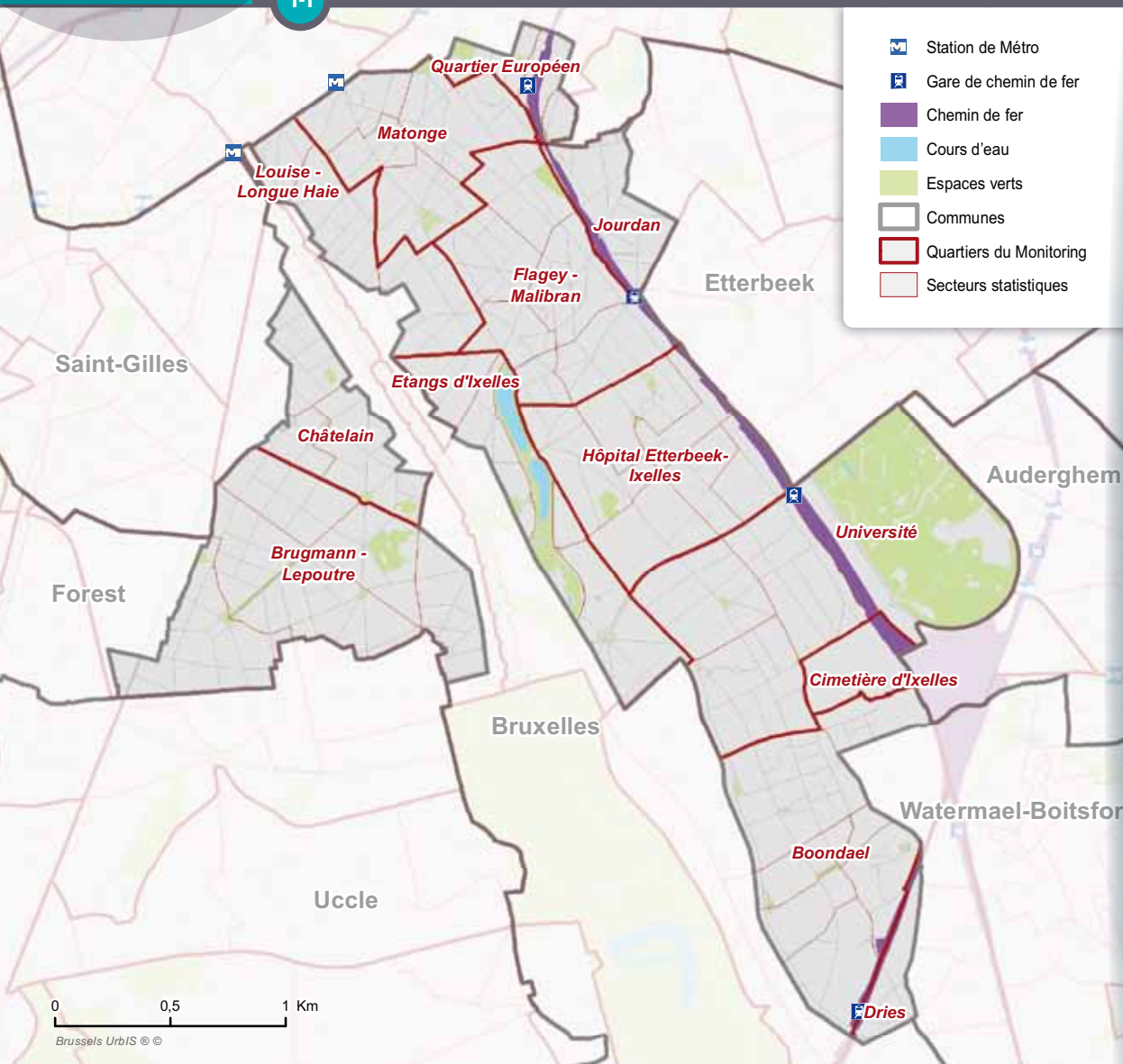
- 10.1. Santé des nouveau-nés 39
- 10.2. État de santé général 41

GLOSSAIRE**44****ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS****48****POUR EN SAVOIR PLUS****49**

1. IXELLES ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS¹

1-1

Carte de repérage d'Ixelles



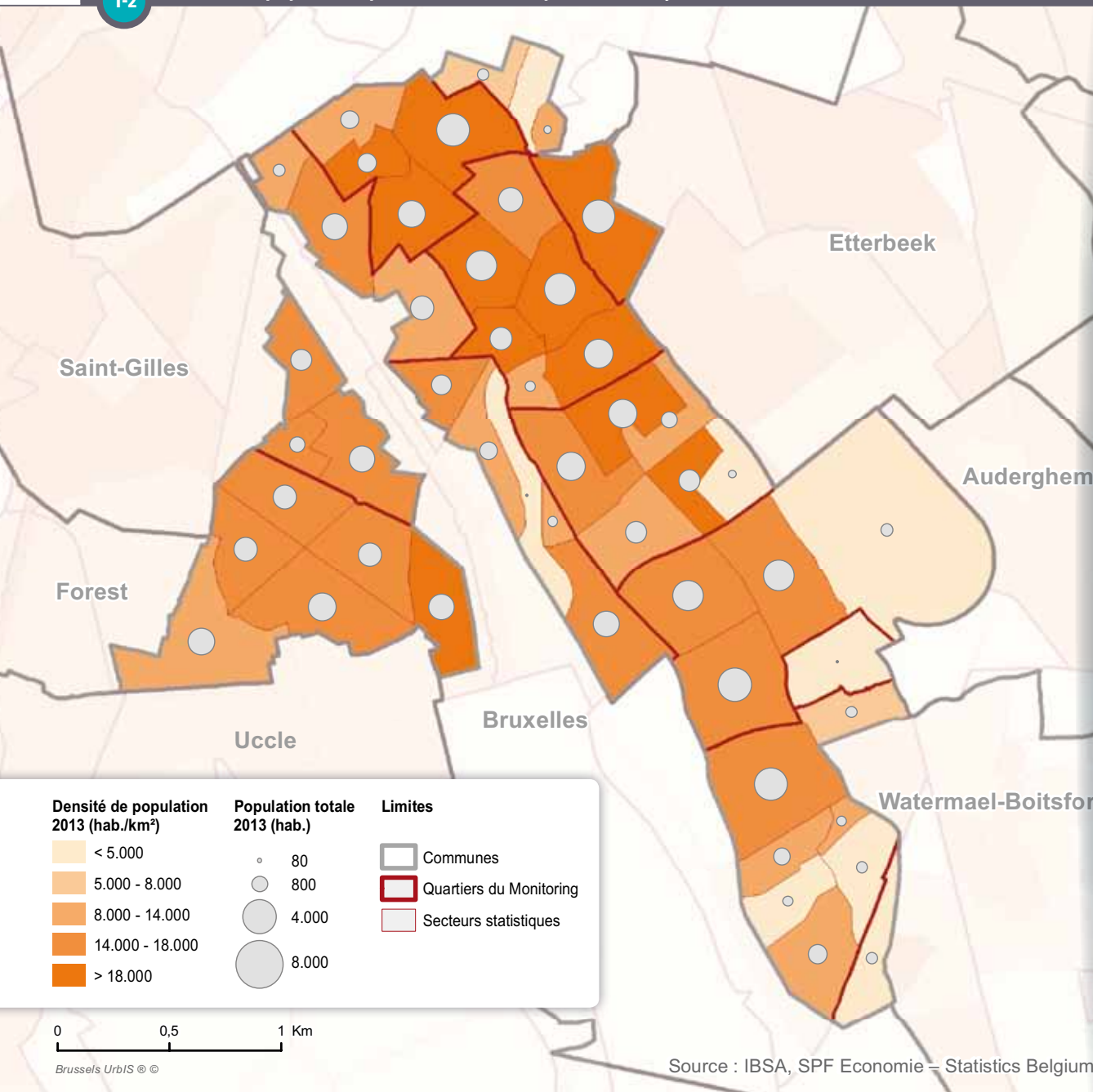
PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE

La commune d'Ixelles (6,3 km², 3,9 % du territoire régional) est divisée en deux parties par l'avenue Louise, située sur le territoire de la commune de Bruxelles-ville, tout comme le bois de la Cambre. La plus grande partie s'étend de la Porte de Namur (Matonge) située à la limite du Pentagone, à Boondael à l'extrême sud de la commune. Cette partie est délimitée et joutée par la petite ceinture et le quartier européen au nord (Bruxelles-Ville), Etterbeek et Auderghem (au-delà du campus de la Plaine de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de la Vrije Universiteit Brussel (VUB)) à l'est, Watermael-Boitsfort au sud, et l'avenue Louise (et ses proches alentours), Franklin Roosevelt et le campus du Solbosch de l'ULB (en partie sur Bruxelles-Ville) à l'ouest. La partie de forme triangulaire à l'ouest de la commune, est comprise entre l'avenue Louise, l'axe formé par la chaussée de Charleroi et l'avenue Brugmann (Saint-Gilles et Forest), ainsi que la rue Vanderkindere (Uccle).

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune d'Ixelles compte 13 quartiers. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales, ce qui indique la continuité du bâti urbain. Certains sont donc à cheval sur plusieurs communes, comme le quartier Boondael et Dries (Ixelles, Bruxelles-Ville et Watermael-Boitsfort), Jourdan (Ixelles et Etterbeek), le Quartier Européen, Louise-Longue Haie et Étangs d'Ixelles (Ixelles et Bruxelles-Ville), Châtelain (Ixelles, Bruxelles-Ville et Saint-Gilles) et Brugmann-Lepoutre (Ixelles, Bruxelles-Ville et Forest).

¹ Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 49.

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2 Densité de population par secteur statistique, Ixelles, 1^{er} janvier 2013

Avec 13 358 habitants par km², Ixelles est une commune densément peuplée. La **densité de population** est plus élevée dans le nord-est de la commune, et plus faible à l'extrême sud 1-2. Mis à part le campus de la Plaine, les espaces peu habités sont relativement rares et se limitent essentiellement aux étangs d'Ixelles, à l'Abbaye de la Cambre (partiellement sur Bruxelles-Ville), aux anciennes casernes et au cimetière d'Ixelles. Le manque d'espaces verts (Ixelles ne comprenant qu'un pourcent des espaces verts régionaux) est en partie compensé, du moins au sud de la commune, par la proximité du bois de la Cambre. Les étangs d'Ixelles confèrent également un îlot de verdure dans le cœur de la commune.

Sur le plan paysager et urbanistique, on peut globalement distinguer trois entités à Ixelles : le cœur de la commune (la partie nord-est), le triangle formé par les quartiers Châtelain et Brugmann-Lepoutre (à l'ouest), et enfin, les quartiers Boondael et Université (au sud).

Le cœur de la commune

S'étendant de la petite ceinture à la grande ceinture en passant par les quartiers de Matonge, Flagey-Malibran, les Étangs et l'hôpital d'Ixelles, cette zone constitue le cœur de la commune en termes de **densité de population** et d'**activités culturelles, économiques et commerciales**. L'avenue de la Toison d'or et la chaussée d'Ixelles comptent parmi les plus importants lieux commerciaux de la Région. L'horeca est également très développé dans cette partie de la commune, autour de l'église Saint-Boniface notamment. En termes de logements, cette zone se compose essentiellement d'anciennes maisons bourgeoises, très souvent subdivisées en appartements, et d'immeubles de rapport. Au sud de la zone, les étangs d'Ixelles, bordés par des maisons et immeubles de prestige et prolongés par les jardins de l'Abbaye de la Cambre (partiellement sur Bruxelles-Ville), font partie des rares espaces semi-naturels de la commune.

Depuis le milieu des années 90, notamment dans le cadre des cinq contrats de quartier situés dans cette zone, le cœur d'Ixelles fait l'objet d'un important processus de **rénovation**

urbaine touchant autant les espaces publics (place du Luxembourg, place Flagey ...) que le bâti privé. Dans la commune, outre les incitants à la rénovation pour les particuliers, les contrats de quartiers ont porté sur différents aspects : assainissement et rénovation du bâti, construction de logements, verdurisation et création d'équipements collectifs (maison de quartier, crèche, potager collectif, salle de sport ...).

Conjugué à des **flux d'immigration** aujourd'hui constitués entre autres de jeunes adultes plus favorisés en termes de capital culturel et/ou financier (notamment des cadres internationaux) que la population qui y résidait précédemment, le processus de rénovation urbaine a contribué à changer en partie le visage de certains quartiers de la commune.

Au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, les **quartiers centraux** (Matonge et Flagey-Malibran en particulier) ont été progressivement peuplés par des personnes issues principalement de classes populaires. Si c'est encore en partie le cas actuellement, des jeunes travailleurs plus favorisés socio-économiquement s'y installent de plus en plus souvent. La place Flagey, rénovée au cours de la première décennie des années 2000 et lieu important en termes d'activités de loisirs, culturelles et commerciales (marché, horeca), est emblématique de cette évolution.

Le **quartier européen**, à l'intersection de plusieurs communes dont Ixelles (avec la gare du Luxembourg et sa place du même nom), est situé autour du rond-point Schumann. Il abrite de nombreux bureaux, notamment le Parlement européen et fait partie des « zones stratégiques » définies par la Région en tant que pôle d'emplois internationaux, de logements mixtes et d'espaces culturels et récréatifs. Dans ce cadre, il a fait, et fera encore, l'objet de transformations importantes³.

Le triangle Châtelain et Brugmann-Lepoutre

Ces deux **quartiers** abritent une population en moyenne plus aisée que dans les quartiers centraux du nord-est. Le bâti y est composé majoritairement de maisons de maître, fréquemment subdivisées en appartements. La place du Châtelain accueille notamment un marché hebdomadaire, et ses alentours, des commerces et des restaurants (rue du Bailli et rue du Page notamment). À la frontière avec Uccle, le bâti plus aéré grâce entre autre à des voiries plus larges et le parc Tenbosch offrent aux habitants un cadre plus vert et moins dense que dans les quartiers centraux.

Boondael et le quartier Université

Cette zone comprend deux des rares grands espaces peu habités de la commune : le campus de la Plaine et le cimetière d'Ixelles. L'habitat de ce quartier est constitué majoritairement d'immeubles de rapport, bien que la zone comprise entre le cimetière d'Ixelles et la gare d'Etterbeek ait été urbanisée initialement sous la forme de maisons bourgeoises.

Cette partie de la commune représente le principal centre de la vie **universitaire** bruxelloise. En effet, le campus de la Plaine (ancienne plaine des manœuvres militaires) accueille en partie l'Université libre de Bruxelles (ULB) et la Vrije Universiteit Brussel (VUB). Le Campus du Solbosch, accueillant également l'ULB, est un ancien site de l'exposition universelle de 1930, situé sur une excroissance de Bruxelles-Ville. Le secteur de l'horeca est également bien développé dans cette zone.

La présence étudiante et des universités a bien sûr un impact sur le développement communal, comme dans le cas du projet de réaffectation des anciennes casernes d'Ixelles en de nombreux logements destinés essentiellement aux étudiants.

La zone de **Delta** (à cheval sur Ixelles, Auderghem et Watermael-Boitsfort), ancien site ferroviaire jouxtant le campus de la Plaine, fait et fera aussi l'objet de transformations importantes. L'hôpital du CHIREC en occupera la moitié nord du site, le long du boulevard du Triomphe. En cours de construction, il devrait ouvrir ses portes en 2017. L'aménagement de la moitié sud, le triangle enclavé entre les voies de chemin de fer, est actuellement à l'étude. Le projet prévoit notamment la création d'un quartier mixte : logements, commerces, bureaux et fonctions logistiques (comme bpost - anciennement La Poste - ou Bruxelles Propreté).

Les projets immobiliers (en logements de haut standing notamment) et de réaménagement sur une partie du campus de la Plaine risquent de menacer l'un des rares poumons verts de la commune. La préservation de cet espace semi-naturel représente un enjeu important notamment dans le cadre du **maillage vert et bleu** de la Région.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Commune partagée entre la **première** et la **deuxième couronne**, Ixelles a un parc immobilier assez hétérogène, avec une part importante de logements anciens. En considérant l'ensemble du territoire communal, les logements construits avant 1919 représentent plus de la moitié des logements ixellois.

3 Voir www.adt-ato.brussels

Le cœur de la commune a commencé à s'**urbaniser** dès 1830. Ainsi, à l'aube de la Première Guerre mondiale, une grande partie de la commune est déjà urbanisée, dans le cadre d'un processus accéléré notamment par le développement de la ligne de chemin de fer reliant Bruxelles à Luxembourg au milieu du 19^{ème} siècle. À noter que c'est également au cours de cette période que plusieurs monuments ont été (re)construits : l'église Saint-Boniface, celle de la Sainte-Croix et la façade de l'église de la Trinité (transportée depuis le centre-ville). Après la Première Guerre s'achèvent des constructions amorcées au début du siècle, notamment au niveau des quartiers Brugmann-Lepoutre ou dans certaines zones du sud de la commune. C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que le dernier quartier rural d'Ixelles, Boondael, s'urbanise rapidement⁴. De nombreux immeubles datent des années 1950 et 1960 dans cette partie plus récente de la commune.

Actuellement, sur l'ensemble du territoire communal, les logements de petite **taille** (moins de 4 pièces) sont surreprésentés (et représentent un quart des logements). Dans la partie nord-est de la commune, les logements sont en moyenne moins confortables - notamment du fait de superficies plus réduites - qu'au sud et à l'ouest du territoire communal (quartiers plus aisés).

Le nombre de **logements sociaux** a crû de façon importante entre 2005 et 2014 à Ixelles. Cependant, rapporté au nombre de ménages, il reste faible : on compte seulement 3 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune (contre 7 pour 100 au niveau régional). Ils sont essentiellement situés dans le quartier Boondael et, dans une moindre mesure, à proximité de l'hôpital d'Ixelles.

Les grands axes et la mobilité

En ce qui concerne la **mobilité**, Ixelles est une commune péricentrale par laquelle passent plusieurs voies d'accès au centre de la Région bruxelloise depuis les faubourgs du sud de l'agglomération (la chaussée d'Ixelles, l'avenue de l'Hippodrome, l'avenue de la Couronne ou le boulevard du Triomphe à l'est, et la chaussée de Waterloo à l'ouest). Le boulevard Général Jacques qui traverse la commune d'est en ouest est également une artère très fréquentée. Plusieurs grands carrefours peuvent être le théâtre d'embarras de circulation importants dans la commune.

Le territoire communal est relativement bien desservi par les **transports publics**, notamment car les grands axes susmentionnés accueillent plusieurs lignes importantes de bus et de trams mais aussi car d'autres lignes (métros, bus ou trams) desservent directement ou indirectement la commune à certains endroits. La desserte de la chaussée

d'Ixelles et du campus du Solbosch reste cependant problématique, notamment suite à des problèmes d'embouteillage et de capacité des lignes de bus qui y passent.

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

À partir de 1830, la commune connaît une croissance importante de sa **population** (comparable à Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht), qui ne fléchit légèrement qu'après la Première Guerre pour ré-augmenter ensuite. La population atteint son maximum historique au cours des années 1960 (près de 95 000 habitants). Elle perdra plus de 10 000 habitants par la suite, du fait de la périurbanisation, de la réduction de la taille des ménages et du vieillissement de la population, mais aussi, dans certaines parties de la commune, suite à la transformation de plusieurs immeubles résidentiels au profit de bureaux. Cependant, comme dans la majorité des autres communes de la Région, la population augmente à nouveau depuis le milieu des années 1990. Entre 2005 et 2015, la population ixelloise a augmenté de 9 % (un rythme toutefois nettement inférieur à celui enregistré au niveau régional). Ixelles compte 84 754 habitants au 1^{er} janvier 2015, ce qui représente 7 % de la population régionale. Notons que de nombreux étudiants sont présents à Ixelles mais n'y sont pas domiciliés, ils n'apparaissent donc pas dans les statistiques.

Le **solde migratoire interne** est particulièrement négatif au niveau communal, ce qui implique un mouvement important de personnes qui, chaque année, quittent Ixelles pour une autre commune belge (plus important que le mouvement inverse). Ce mouvement est compensé entre autres par un **solde migratoire international** largement positif, impliquant un grand nombre de nouvelles arrivées en provenance de l'étranger (plus important que le mouvement inverse).

En termes de **structure d'âge**, la proportion de personnes d'âge actif (18-64 ans) à Ixelles est la plus élevée de la Région, tandis que les plus de 65 ans et surtout les moins de 18 ans sont relativement moins nombreux. Plus précisément, ce sont les jeunes adultes entre 20 et 40 ans qui sont surreprésentés. Une grande partie des **ménages** sont en effet constitués de jeunes adultes, très souvent isolés.

Près de la moitié des habitants d'Ixelles ont une **nationalité étrangère** (une des proportions les plus élevées des communes bruxelloises). Près de deux tiers des étrangers sont ressortissants de l'Europe des 15 (en partie en relation avec la présence ou la proximité des institutions européennes et des organismes en relation avec celles-ci). Les Français sont les ressortissants étrangers les plus nombreux dans la commune

4 Hainaut M. et Montens d'Oosterwyck L., L'Histoire d'Ixelles en quelques pages, www.ixelles.irisnet.be

(plus de 10 500 personnes en 2015, soit un Ixellois sur huit), suivis de loin par les Italiens, et ensuite par les Espagnols et les Portugais.

Sur la période 2005-2015, le nombre de Français a augmenté de façon importante. Le nombre d'Italiens et d'Espagnols s'est également accru, mais dans une moindre mesure. Une croissance significative du nombre de Polonais et de Roumains est également enregistrée (en lien avec l'adhésion à l'UE de ces deux pays). Comme dans d'autres communes de **première couronne**, le nombre de Marocains a légèrement baissé à Ixelles.

Profil socio-économique

La commune d'Ixelles est caractérisée par une population au **profil socio-économique** diversifié, mêlant ménages de classes populaires, moyennes et aisées, voire très aisées. Sur base des **statistiques fiscales**, le **revenu moyen** au niveau de l'ensemble du territoire est proche de la moyenne bruxelloise. Ixelles est l'une des communes bruxelloises où le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**, est le plus élevé. C'est dans les quartiers de l'ouest (à la limite de Forest), au centre en bordure des étangs d'Ixelles et au sud (à la limite de Watermael-Boitsfort) que réside la population la plus aisée, tandis que les quartiers du nord de la commune ainsi qu'une partie du quartier Université abritent une population disposant en moyenne de plus bas revenus.

Au niveau de l'ensemble du territoire communal, la proportion de la population qui vit d'un **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) ou d'une allocation de remplacement est loin d'être négligeable mais apparaît toutefois plus basse qu'à l'échelle régionale. Si le pourcentage de **bénéficiaires de l'intervention majorée** pour les soins de santé dans la population totale est nettement moindre qu'au niveau régional (et concerne une personne sur six), c'est moins vrai pour les personnes âgées (plus d'une personne sur quatre est concernée parmi les 65 ans et plus).

Concernant la situation des habitants sur le **marché du travail**, les **taux d'activité** sont plus faibles qu'à l'échelle régionale (surtout pour les hommes), en particulier pour les 25-49 ans. Notons que le taux d'activité à Ixelles pourrait être sous-estimé car les travailleurs dans les institutions européennes et internationales ne sont pas repris dans ces statistiques. Le **taux de chômage** est légèrement plus bas à Ixelles qu'au niveau de la Région, tiré à la baisse par le taux de chômage plus bas des femmes. Il varie toutefois de façon importante selon les quartiers et est plus élevé dans le nord de la commune. Parmi les **demandeurs d'emploi inoccupés** ixellois, on rencontre, en proportion et comparativement à l'échelle régionale, plus d'hommes, de personnes de 25 à 50 ans, de ressortissants européens et de diplômés du supérieur.

En termes d'**emploi intérieur**, Ixelles compte un grand nombre de personnes qui travaillent sur son territoire – quel que soit leur lieu de résidence : 9 % des indépendants et 6 % des salariés de la Région. Plus de la moitié des **postes** salariés sont occupés par des femmes. Au niveau des secteurs d'activités, Ixelles se caractérise par une certaine diversité. Le secteur de l'enseignement est surreprésenté et constitue l'un des secteurs les plus importants en termes de nombre de postes sur le territoire communal (17 % des postes), du fait notamment de la présence de deux universités. Les secteurs du commerce et de l'horeca sont également surreprésentés (par rapport à la moyenne régionale), étant donnée la présence de grandes rues commerçantes (chaussée d'Ixelles, avenue de la Toison d'Or, rue du Bailli) et de nombreux restaurants et cafés (Saint-Boniface, quartier de l'Université, place Flagey etc.). Enfin, le secteur des services aux entreprises compte également un nombre important de postes.

À Ixelles, la majorité des enfants naissent dans un ménage disposant de deux revenus du travail. En ce qui concerne le taux de couverture en milieux d'**accueil de la petite enfance**, on compte environ quatre places pour dix enfants de moins de 3 ans dans la commune (une proportion plus élevée que la moyenne régionale).

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, les jeunes ixellois suivent, en proportion, nettement plus fréquemment la filière générale et moins les filières techniques et professionnelles qu'à l'échelle régionale. Près de 30 % des élèves présentent un retard scolaire de minimum deux ans (toutes filières confondues) dans la commune, soit un pourcentage proche de celui observé au niveau de la Région. Par contre, les constats diffèrent selon la filière : dans les filières technique et professionnelle, la part d'élèves en retard scolaire est plus importante à Ixelles qu'au niveau régional.

Ixelles est une commune habitée en majorité par des **locataires** : plus de 70 % des logements sont occupés par des locataires. Les **loyers et prix de ventes des logements** dans la commune sont nettement supérieurs à la moyenne régionale, en particulier celui des maisons : leur prix moyen de ventes atteint près de 500 000 euros.

Au niveau des **finances communales**, malgré un résultat ordinaire souvent négatif entre 2008 et 2013, le résultat cumulé est resté positif sur toute la période. La dette de la commune reste toutefois importante. À l'instar des 19 communes bruxelloises considérées ensemble, la source principale de recettes à Ixelles réside dans les additionnels au précompte immobilier. Les additionnels à l'impôt des personnes physiques représentent également une part importante des recettes, avec un rendement par habitant supérieur à la moyenne des communes bruxelloises.

La santé des habitants

L'**espérance de vie** des habitants d'Ixelles est légèrement supérieure à celle observée au niveau régional. Même corrigés de l'effet de la structure d'âge, les **taux de mortalité** sont inférieurs à ceux observés pour l'ensemble de la Région, notamment du fait d'une moindre mortalité liée aux tumeurs.

La santé dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), l'accès aux soins et leur qualité, etc. Le **statut social**, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé. Ainsi, la situation socioéconomique relativement favorable d'une partie des Ixellois pourrait expliquer en partie une **espérance de vie** légèrement supérieure à celle de la Région.

ENJEUX

Proportion importante de jeunes adultes et de travailleurs internationaux

Ixelles est souvent une porte d'entrée, tant nationale qu'internationale, de jeunes adultes (25-35 ans) dans le système urbain bruxellois. Ces **jeunes adultes** y trouvent un parc de logement qui correspond à leurs besoins, notamment en termes de taille et d'offre locative, mais aussi une offre socioculturelle répondant à leur vision de la vie urbaine. Ces jeunes adultes ne sont pas encore au sommet de leurs capacités financières et donc contributives, étant souvent en début de carrière. Leur capital culturel (qualification, réseaux) ne se traduit donc pas toujours directement en capital financier - ce qui est cependant partiellement compensé à l'échelle communale du fait de la présence de quartiers de prestige habités par des populations plus établies professionnellement. Il n'en reste pas moins qu'avec les campus universitaires, les kots, les nombreux pôles d'activités administratives, commerciales ou culturelles, la commune rencontre une population particulièrement mouvante.

La présence croissante de jeunes adultes mais aussi de **travailleurs internationaux** issus de pays riches (de France principalement), se fait - du moins dans certains quartiers du nord de la commune - en partie au détriment de la population en place, généralement moins nantie. Cette arrivée massive de travailleurs relativement aisés accroît en effet la pression immobilière sur l'ensemble de la commune, tant sur le plan acquisitif que locatif.

Inégalités sociales et spatiales importantes sur le territoire communal

La population ixelloise est très **diversifiée** tant en termes de situation socioéconomique que de nationalité. Cela implique des besoins divers notamment en termes de services. En lien avec sa localisation à cheval entre la **première** et la **deuxième couronne**, il existe également des inégalités socio spatiales importantes entre l'ouest et le sud qui abritent des populations plus aisées et certains quartiers du nord de la commune, relativement plus pauvres. Dans ces derniers quartiers, l'intégration des habitants sur le marché de l'emploi constitue un enjeu important.

Accès au logement et cadre de vie

La taille des logements, en partie issus de subdivisions, et surtout leur âge, impliquent parfois des problèmes de **conditions de logement** dans la commune. L'intensité des déménagements associée à la présence de jeunes adultes au faible niveau d'exigence (exemple des « kots ») n'encourage pas toujours la rénovation. Par ailleurs, les jeunes adultes, encore étudiants ou déjà dans le monde du travail, habitent assez fréquemment en colocation vu le faible nombre de logements à bas prix disponibles dans la Région. Cela tend à accroître la pression sur le marché locatif privé et à mettre en concurrence des acteurs très divers (des étudiants en colocation et une famille avec enfants par exemple).

Le nombre d'enfants tend à augmenter à Ixelles. Cela pose la question de la **disponibilité des logements** pour ces familles, tant en termes de taille et de qualité que d'accessibilité financière - notamment dans le cadre d'un parc social relativement limité (malgré une croissance notable ces dernières années) au regard du nombre de ménages.

Enfin, la faible densité en espace vert de la commune nécessite des arbitrages au niveau notamment des projets immobiliers en développement (cf. campus de la Plaine).

Mobilité

En tant que commune centrale densément peuplée et traversée par de grands axes de la Région, la **mobilité** représente un enjeu important en termes de gestion du trafic automobile, de développement de la mobilité douce et des transports en commun. Si la commune est bien desservie à ce dernier niveau, elle fait toutefois face à des situations d'embouteillage et de transports surchargés à certaines heures.

Plusieurs aménagements en matière de mobilité sont prévus. Le réaménagement du boulevard Général Jacques en vue d'en faire un « boulevard urbain » est en phase

d'exécution. Des trottoirs assez larges seront aménagés en y incluant une piste cyclable, des arbres seront plantés sur tout le long, etc. Par ailleurs, un projet de réduction du trafic automobile sur la chaussée d'Ixelles est à l'étude.

Gestion et accompagnement de grands projets urbains

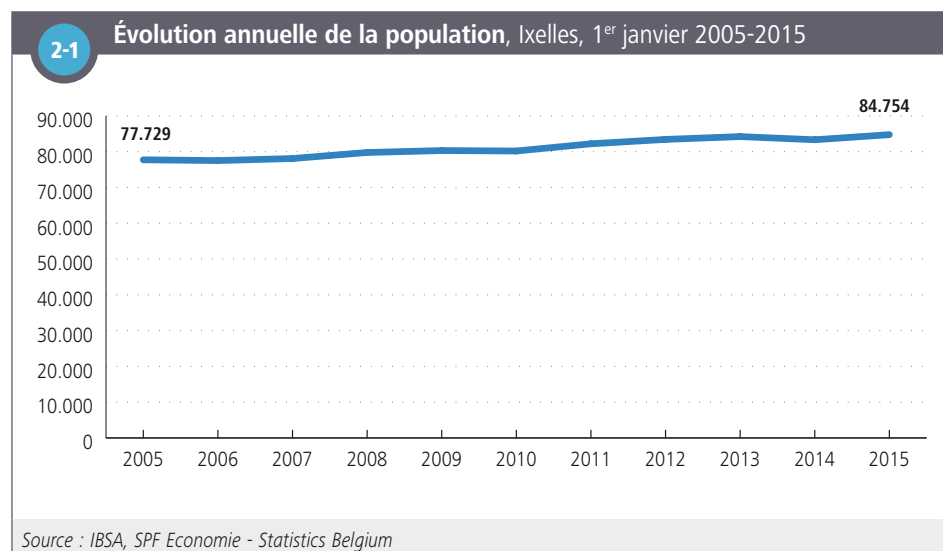
La commune d'Ixelles va encore être confrontée à des **projets urbains de grande ampleur** dans les années à venir (zone stratégique Delta notamment). La gestion de ces chantiers et leur bonne intégration au tissu existant représentent des défis importants. Il s'agit notamment de s'assurer que ces nouveaux développements et les infrastructures associées bénéficient non seulement aux nouveaux habitants mais également aux résidents actuels.

Il s'agit aussi, dans certains cas, d'anticiper la hausse du foncier accompagnant ce type d'opérations pour éviter une précarisation accrue d'une partie de la population en place.

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la commune d'Ixelles compte officiellement 84 754 habitants ²⁻¹, soit 7 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population y est élevée (13 358 personnes au km², contre 7 282 au km² à l'échelle régionale). Entre 2005 et 2015, la population à Ixelles a augmenté de 9 %, un rythme non négligeable mais toutefois nettement inférieur à celui enregistré au niveau régional (17 %). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 0,9 % à Ixelles (contre 1,6 % en Région bruxelloise) au cours de cette période.



Cependant, en 2014, la population ixelloise a crû de 1,7 %, soit un rythme supérieur à la croissance de la population à l'échelle de la Région (+1 %). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international ²⁻².

2-2 Mouvement de la population				
	Ixelles		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances (2014)	1.213	14,4 ‰	18.514	15,8 ‰
Décès (2014)	465	5,5 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	748	8,9 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	-1.429	-17,0 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	2.210	26,3 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	1.422	1,7 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		0,9 %		1,6 %
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium				
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1 ^{er} mars de l'année suivante).				

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population est positif (à l'instar de pratiquement toutes les communes bruxelloises) et apparaît très proche à Ixelles (8,9 ‰) et à l'échelle régionale (8,1 ‰). Tant le taux de mortalité que le **taux de natalité** sont plus bas à Ixelles qu'au niveau régional.

Comme dans la plupart des communes bruxelloises à l'exception de cinq communes aisées, le **solde migratoire interne** est négatif à Ixelles en 2014 car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge venues s'installer à Ixelles (7 524) est inférieur au nombre de personnes ayant quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (8 953). Ce solde négatif est, en outre, plus important à Ixelles qu'à l'échelle de la Région. Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de quasi toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de

l'étranger et se sont installées à Ixelles (6 339) dépassent le nombre de personnes qui ont quitté Ixelles pour s'installer à l'étranger (4 129)⁵. Le solde migratoire international apparaît, en 2014, deux fois plus important à Ixelles qu'à l'échelle de la Région.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (étudiants non domiciliés, demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La commune d'Ixelles abrite une proportion importante d'**adultes d'âge actif** : en 2015, 73 % de la population a entre 18 et 64 ans (contre 64 % à l'échelle de la Région). Tant la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (11 % de la population) que celle des jeunes de moins de 18 ans (16 %) sont inférieures aux proportions correspondantes en Région bruxelloise **2-3**.

2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1^{er} janvier 2005 et 2015								
	Ixelles				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	11.751	15,1	13.271	15,7	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	56.510	72,7	62.167	73,3	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	9.468	12,2	9.316	11,0	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	77.729	100,0	84.754	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

L'âge moyen à Ixelles est de 37,5 ans en 2015, ce qui est quasi identique à celui de la Région bruxelloise. Par contre, la proportion importante d'adultes d'âge actif implique un **ratio de dépendance** largement inférieur à celui de la Région. Le **coefficient de vieillissement** est quant à lui plus élevé à Ixelles, car la sous-représentation des moins de 18 ans est encore plus importante que celle des 65 ans et plus, en comparaison avec la Région. Le **coefficient de séniorité** est légèrement inférieur à celui de la Région, traduisant une part des plus de 80 ans dans la population de 65 ans et plus un peu moins importante. On compte 95 hommes pour 100 femmes dans la commune en 2015 (une proportion similaire à celle de la Région).

En termes d'évolution sur la période 2005-2015, à l'instar de la situation au niveau régional, l'âge moyen a diminué à Ixelles. Le **coefficient de vieillissement** a diminué également, ce qui reflète une diminution du poids des 65 ans et plus dans la population et une légère augmentation de celui des moins de 18 ans. Contrairement à ce qui est observé à l'échelle de la Région, le **coefficient de séniorité** a diminué à Ixelles au cours de cette période **2-4**.

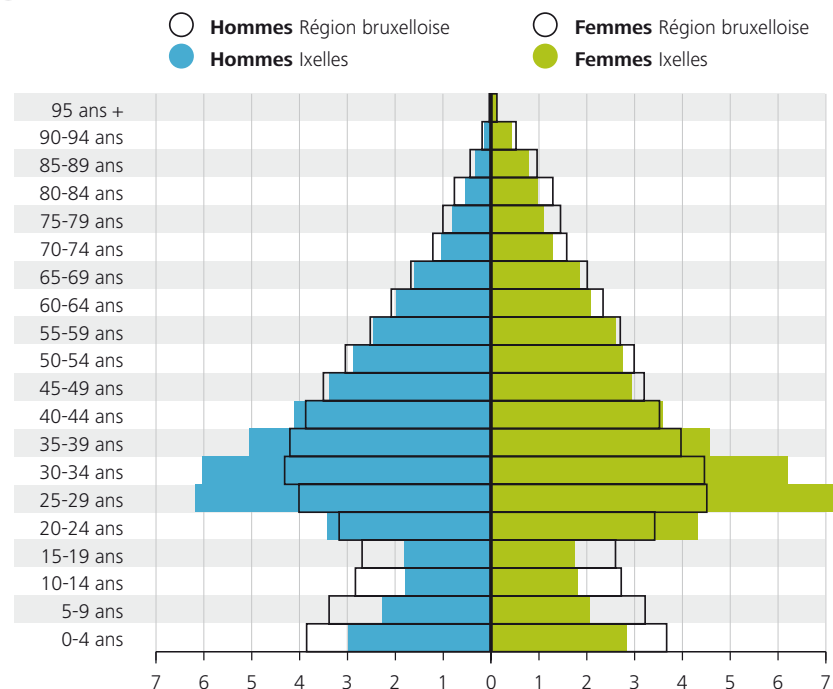
2-4 Indicateurs de structure de la population, 1^{er} janvier 2005 et 2015				
	Ixelles		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	38,3	37,5	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	36,9	36,8	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	39,7	38,3	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	80,6	70,2	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	37,5	36,3	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	33,8	30,1	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	94,8	95,2	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

5 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

La première **pyramide des âges comparative** illustre le fait que les jeunes adultes (de 20 à 40 ans) sont, en proportion de la population, fortement représentés à Ixelles par rapport à la moyenne régionale, au contraire des moins de 20 ans en particulier mais également, des tranches d'âge plus avancée **2-5**. La présence de l'Université libre de Bruxelles et de la Vrije Universiteit Brussel dans la commune pourrait être en partie liée à ce constat. La commune est également attractive pour les jeunes travailleurs, internationaux notamment, étant donné son offre socioculturelle et sa proximité avec les institutions européennes. Les personnes de 25 à 29 ans plus spécifiquement sont tout particulièrement surreprésentées à Ixelles, suivies par celles âgées de 30 à 34 ans. Il est possible que la part de jeunes adultes en âge de suivre des études soit sous-estimée dans la commune, certains étudiants n'étant pas domiciliés sur place. Notons que l'**indice conjoncturel de fécondité** à Ixelles est l'un des plus bas de la Région (1,3 contre 1,9 pour la Région dans son ensemble), ce qui explique la part relativement faible de jeunes enfants malgré la forte présence de femmes en âge de procréer.

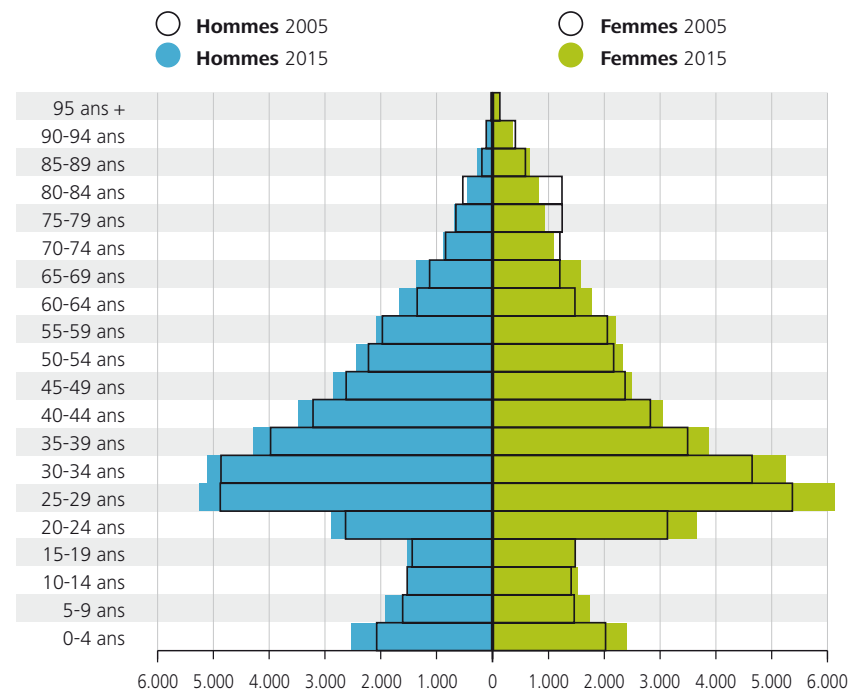
2-5 Pyramide des âges comparative pour 100 habitants, 1^{er} janvier 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

L'évolution de l'allure de la deuxième **pyramide des âges entre 2005 et 2015** témoigne de la croissance de la population dans la plupart des tranches d'âge (à des degrés divers), à l'exception des 70-84 ans dont le nombre baisse parmi les femmes **2-6**. On note entre autres une croissance relativement marquée des femmes de 25 à 35 ans dans la commune au cours de cette période.

2-6 Pyramide des âges comparative d'Ixelles, 1^{er} janvier 2005 et 2015

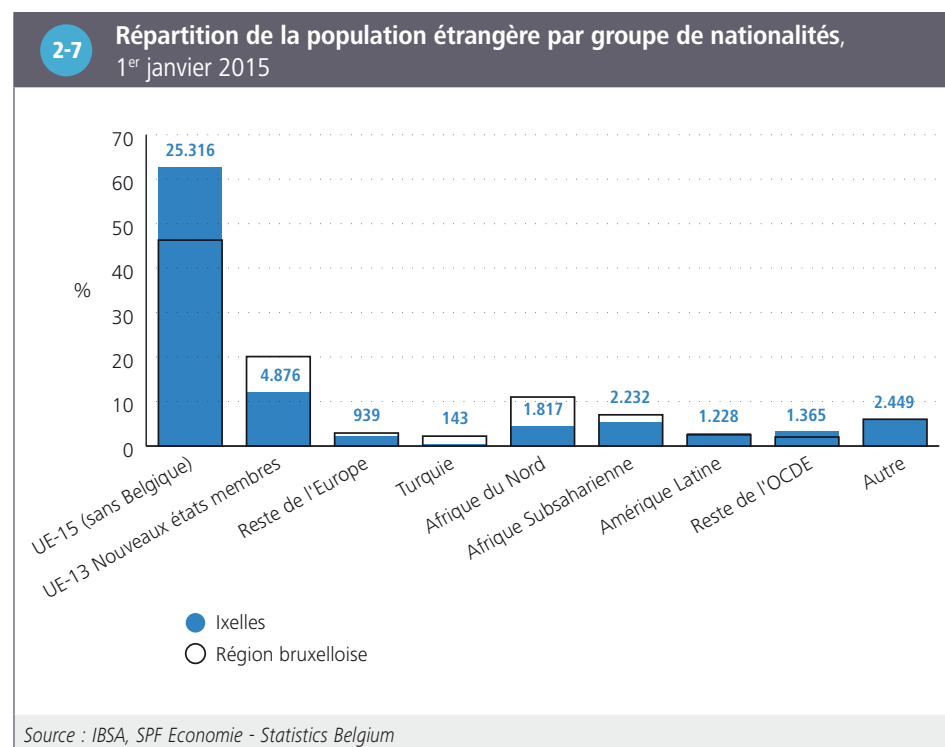


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

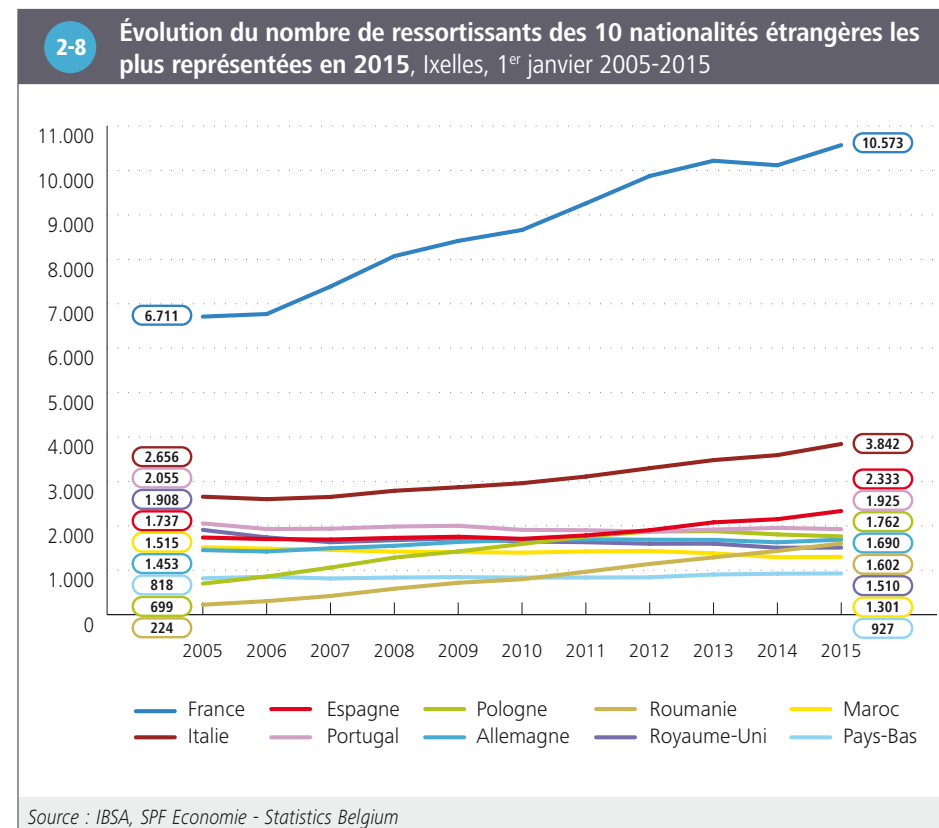
2.3. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2015, 40 365 personnes, soit 48 % de la population ixelloise, ont une **nationalité** étrangère - une proportion nettement supérieure à celle observée à l'échelle régionale (34 %). Ixelles est en effet l'une des communes bruxelloises qui enregistrent la plus grande part de personnes de nationalité étrangère.

Parmi les Ixellois de nationalité étrangère, la grande majorité (63 %) sont ressortissants d'un pays de l'Europe des 15 (UE-15 sans la Belgique), 12 % des nouveaux États membres (UE-13), 5,5 % de l'Afrique Subsaharienne et 4,5 % d'Afrique du Nord. Les ressortissants de l'UE-15 sont - en proportion - nettement plus représentés parmi la population de nationalité étrangère à Ixelles qu'à l'échelle régionale, au contraire des ressortissants de l'UE-13 et d'Afrique du Nord notamment 2-7.



Parmi les personnes de nationalité étrangère, les Français sont les plus représentés à Ixelles en 2015, suivis de loin par les Italiens, et puis par les Espagnols et les Portugais 2-8.



Le nombre de Français a augmenté de façon importante sur la période 2005-2015. Le nombre d'Italiens et d'Espagnols s'est accru également, mais dans une moindre mesure.

Par ailleurs, une croissance significative du nombre de Polonais et de Roumains est enregistrée à Ixelles. L'augmentation notable de ces ressortissants en Région bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et de la Roumaine (en 2007), impliquant d'une part une régularisation de certaines personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, aux opportunités d'emplois offertes par Bruxelles, capitale de l'UE, pour les ressortissants

de ces nouveaux États membres. Depuis 2013, une relative stagnation du nombre de Polonais est observée de manière générale en Région bruxelloise, pouvant être liée à des [migrations circulaires](#) plus importantes⁶. À Ixelles, leur nombre a même légèrement diminué en fin de période.

2.4. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2015, Ixelles compte 49 674 ménages privés, soit 2 399 ménages de plus qu'en 2005. En 2015, 62 % des ménages sont composés d'une seule personne, 20 % de deux personnes et 18 % de trois personnes et plus à Ixelles (contre respectivement 66 %, 18 % et 16 % en 2005) [2-9](#). La part de ménages d'une personne a donc diminué à Ixelles, mais reste toutefois tout particulièrement élevée comparativement au niveau régional. C'est en effet la commune bruxelloise où la part des ménages composés d'une seule personne est la plus élevée et où, de ce fait, la **taille** moyenne des ménages privés est la plus faible (1,69 contre 2,14 à l'échelle régionale).

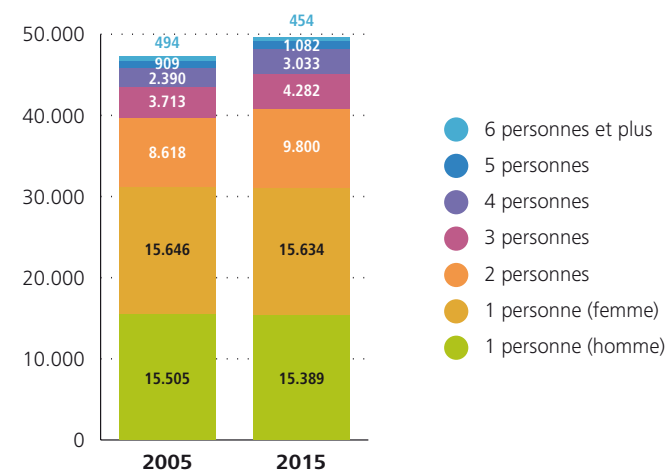
Les personnes isolées sont donc, en proportion, nettement plus présentes à Ixelles (62 % des ménages) qu'à l'échelle de la Région (47 %), à l'inverse essentiellement des couples avec enfants (seulement 14 % des ménages ixellois contre 24 % à l'échelle régionale) et des familles monoparentales (8 % à Ixelles contre 12 % dans la Région) [2-10](#). Il y a autant de femmes que d'hommes isolé(e)s dans la commune. Par contre, 85 % des parents isolés (famille monoparentale) sont des femmes (une proportion similaire à celle de la Région)⁷. Notons que les couples sont moins souvent mariés à Ixelles (où 66 % des couples sont mariés) qu'à l'échelle de la Région (77 %).

⁶ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

⁷ À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Ixelles, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

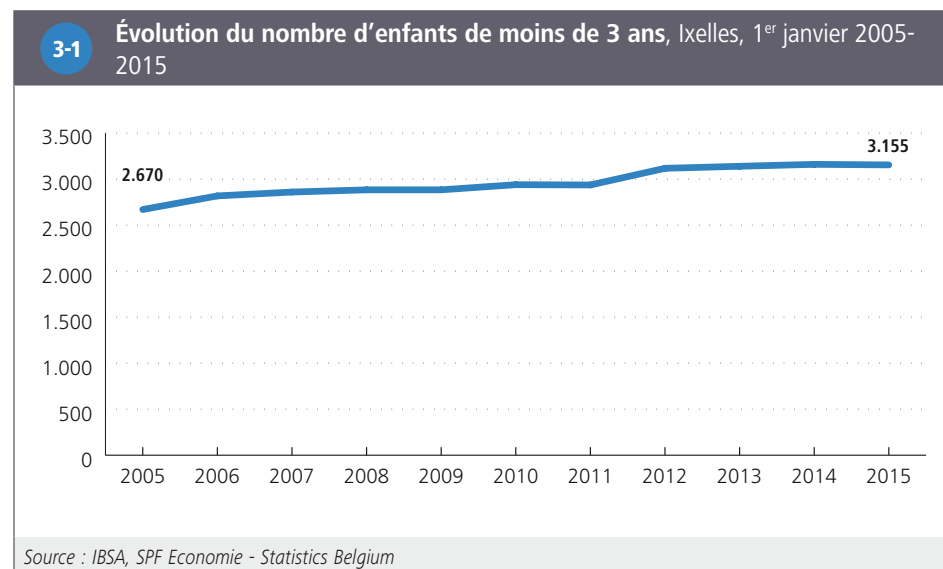
	Ixelles		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	30.971	62,3	252.404	46,5
Couples sans enfant	6.457	13,0	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	3.534	7,1	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	2.923	5,9	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	6.869	13,8	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	5.208	10,5	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	1.661	3,3	23.805	4,4
Familles monoparentales	3.929	7,9	62.690	11,6
Autres	1.448	2,9	17.130	3,2
Total	49.674	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3. PETITE ENFANCE

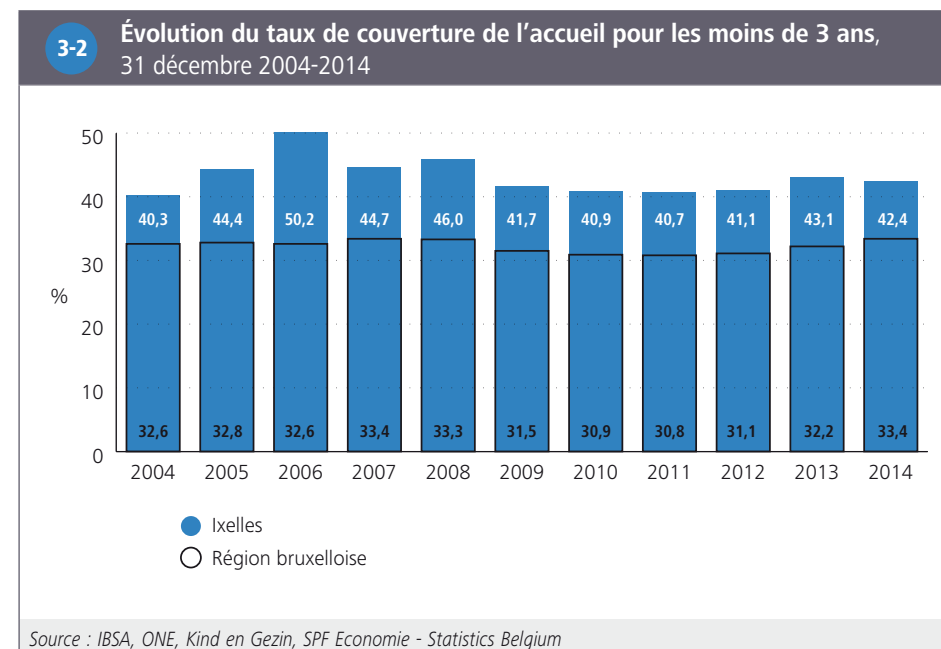
3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2015, Ixelles compte 3 155 enfants de moins de trois ans, ce qui représente 3,7 % de la population totale (contre 4,6 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 18 % entre 2005 et 2015 dans cette commune, une croissance non négligeable mais toutefois inférieure à celle observée au niveau de la Région (+25 %). En outre, une stagnation de ce nombre est enregistrée à Ixelles depuis 2012 ³⁻¹.



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est relativement élevé à Ixelles en comparaison avec la moyenne régionale : au 31 décembre 2014, on compte environ quatre places pour dix enfants (de moins de 3 ans) dans la commune, contre trois pour dix à l'échelle de la Région ³⁻².



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 1 338 places en milieu d'accueil à Ixelles **3-3**. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Il s'agit quasi-intégralement de places dans des milieux d'accueil collectif. Les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)) sont pratiquement inexistantes dans la commune, et représentent, au niveau régional, 3 % des milieux d'accueil. Ce type d'accueil est donc de manière générale relativement peu développé dans l'ensemble de la Région.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture est de 25 % à Ixelles (contre 20 % en Région bruxelloise). Ainsi, on compte une **place accessible** à tous et à tarif selon le revenu pour quatre enfants (de moins de 3 ans) dans la commune.

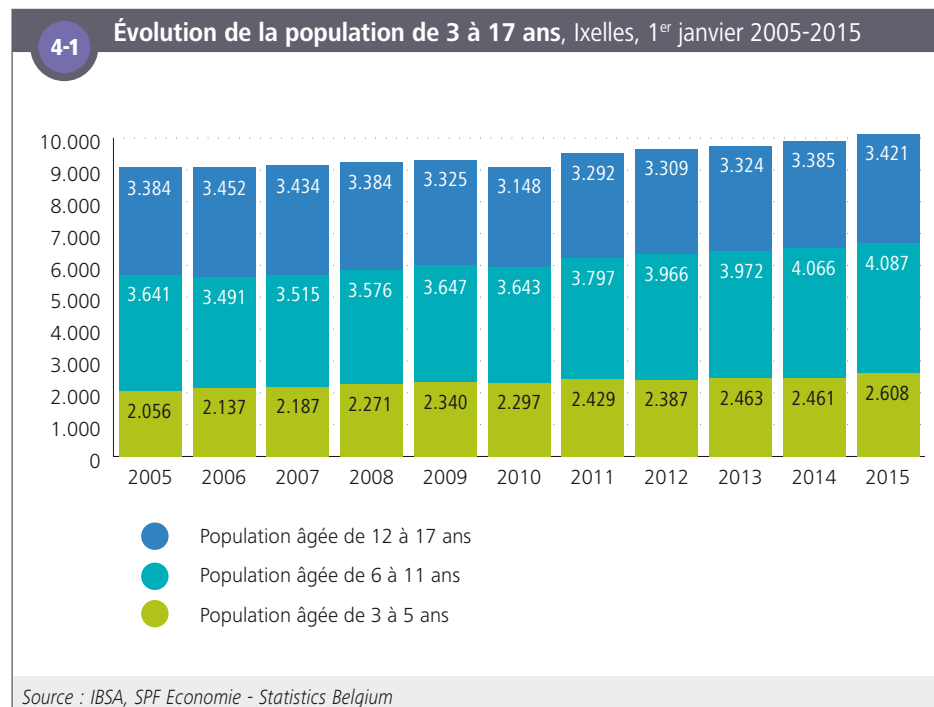
3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Ixelles	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	1.330	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	8	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	1.338	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	42,4	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	24,6	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	61,7	70,8
<i>Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium</i>		

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, la part des enfants de 3 à 5 ans dans la population a très légèrement augmenté à Ixelles (passant de 2,6 % à 3,1 %) tandis que celle des enfants de 6 à 11 ans est restée relativement stable (près de 5 %) et celle des adolescents de 12 à 17 ans a très légèrement diminué (passant de 4,4 % à 4,0 %). Chacune de ces parts est inférieure à celle correspondante à l'échelle de la Région bruxelloise.

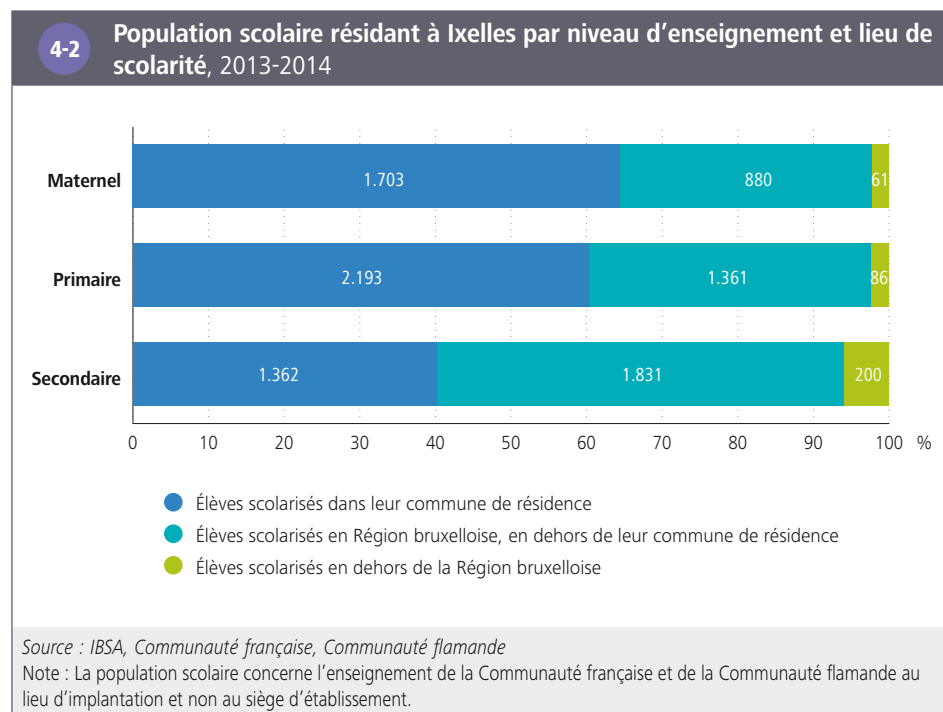
Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au Registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande⁸.



⁸ Le retard scolaire peut également contribuer à expliquer une partie des différences entre les chiffres de la figure 4-1 et de la figure 4-2.

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 2 644, 3 637 et 3 388 élèves résidant à Ixelles sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁹. Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, environ six sur dix fréquentent une école implantée à Ixelles, contre quatre sur dix parmi les élèves inscrits en secondaire (4-2).



En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Ixelles suivent plus fréquemment la **filière** générale et moins les filières technique et professionnelle : 37 %, 15 % et 13 % des élèves ixellois en secondaire sont inscrits respectivement dans l'enseignement général, technique (et artistique) et professionnel, contre 29 %, 17 % et 16 % des élèves au niveau régional (4-3). La part d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) est quant à elle équivalente à Ixelles (4,2 %) et à l'échelle de la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Ixelles		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	3.473	95,5	94,5
Primaire spécialisé	164	4,5	5,5
Primaire total	3.637	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	1.085	32,0	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	1.240	36,6	29,2
<i>Technique</i>	480	14,2	16,9
<i>Artistique</i>	20	0,6	0,4
<i>Professionnel</i>	435	12,8	16,1
Secondaire spécialisé	128	3,8	3,7
Secondaire total	3.388	100,0	100,0

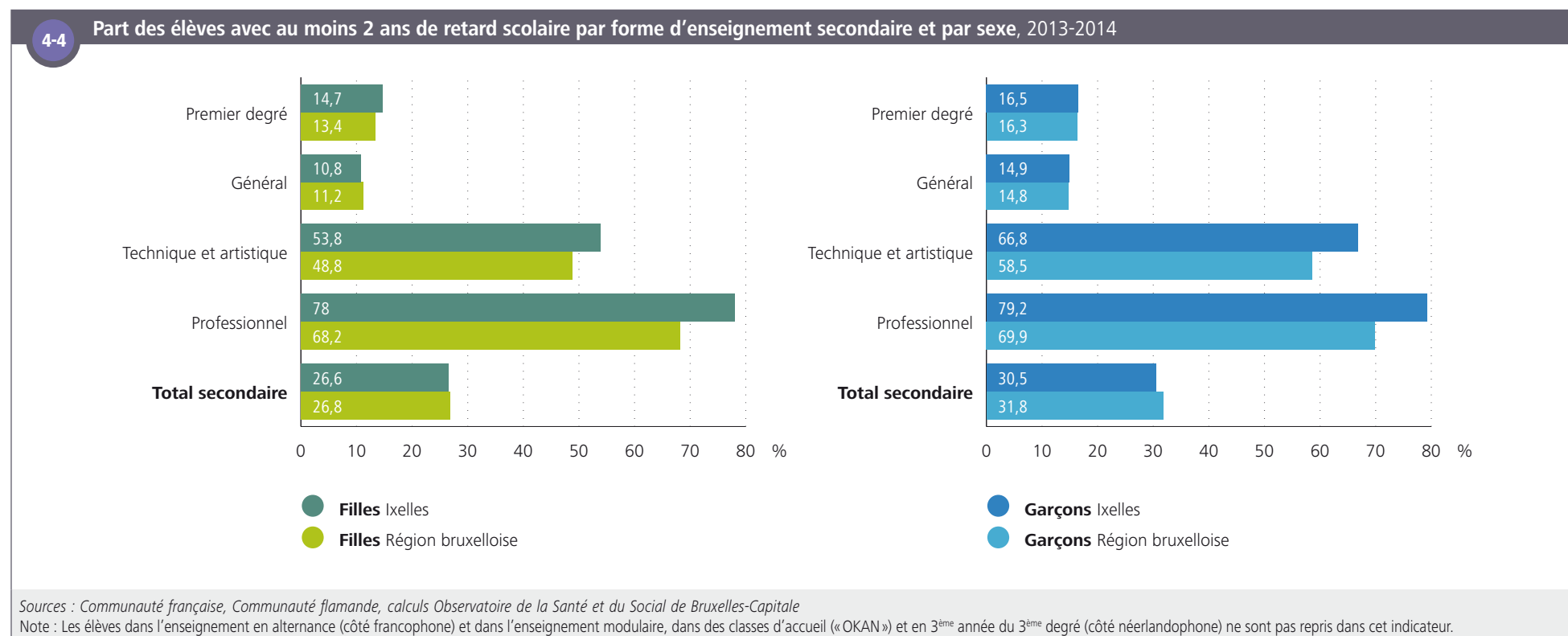
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

⁹ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Ixelles qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle compte la plus grande proportion d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour toutes ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles, tant à Ixelles que dans la Région dans son ensemble.

À Ixelles, 27 % des filles et 30,5 % des garçons présentent un retard scolaire de minimum deux ans (toutes filières confondues), soit des pourcentages proches de ceux observés au niveau de la Région. Par contre, les constats diffèrent selon la filière : dans les filières technique et professionnelle, la part d'élèves en retard scolaire est plus importante à Ixelles qu'au niveau régional ⁴⁻⁴.



5. MARCHÉ DU TRAVAIL

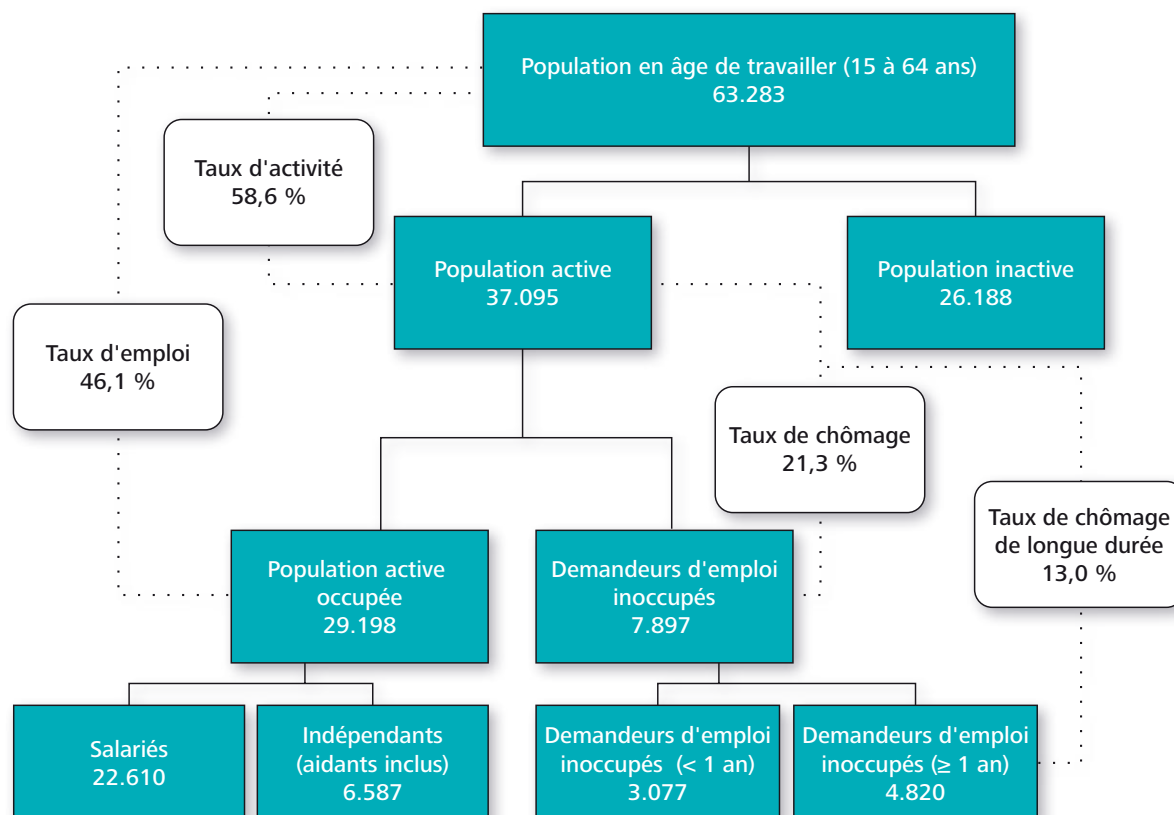
5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 59 % des 63 283 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Ixelles. Parmi elles, environ quatre sur cinq sont en emploi et une sur cinq est inscrite auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, 61 % le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹¹⁰.

¹⁰ Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique et les travailleurs au noir. Notons que la commune d'Ixelles présente une proportion importante de personnes travaillant dans les institutions européennes et internationales.

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Ixelles, moyenne annuelle 2013

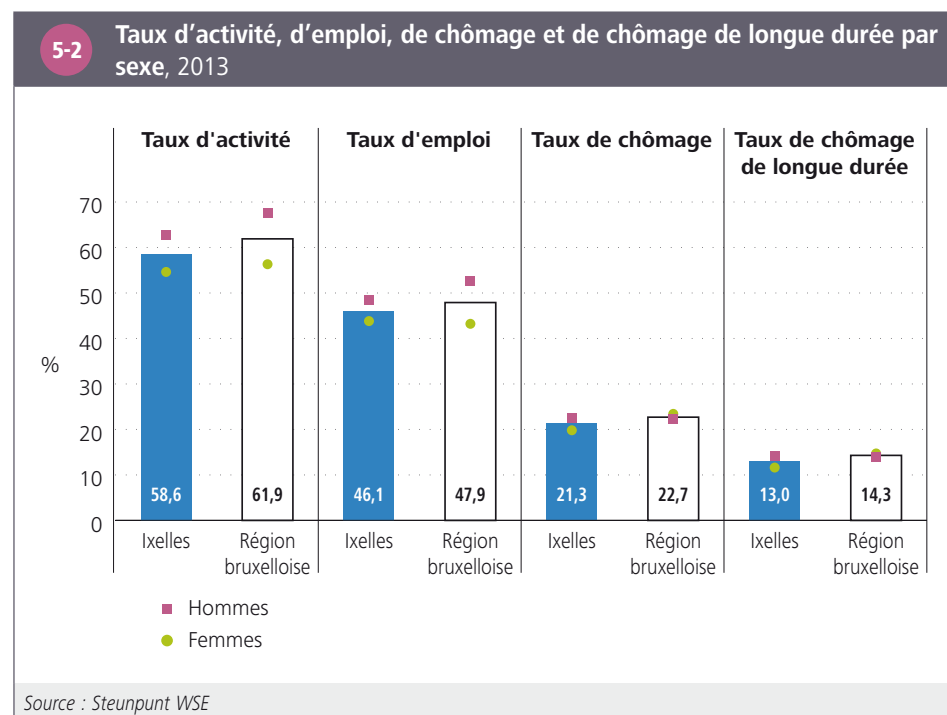


Sources : Steunpunt WSE, ACTIRIS

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Le **taux d'activité** est plus bas à Ixelles qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, pour les deux sexes mais la différence est plus marquée pour les hommes. Notons que le taux d'activité à Ixelles pourrait être sous-estimé car les travailleurs dans les institutions européennes et internationales ne sont pas repris dans ces statistiques. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée¹¹) est légèrement inférieur à Ixelles par rapport au niveau régional, tiré à la baisse par le **taux de chômage** plus bas des femmes. Le **taux de chômage** des hommes est quant à lui équivalent à celui de la Région.

Les **inégalités de genre** en termes de **taux d'activité** et d'**emploi** sont moins marquées à Ixelles qu'à l'échelle régionale. En outre, le **taux de chômage** (total et de longue durée) des hommes apparaît même plus élevé que celui des femmes à Ixelles, à l'inverse de ce qui est observé au niveau de la Région **5-2**.



Les **taux d'activité** relativement faibles à Ixelles (par rapport à la Région bruxelloise) s'observent de façon marquée pour les personnes de 25 à 49 ans (cf. remarque supra) et également - mais dans une bien moindre mesure - pour les jeunes (15-24 ans). Le taux de chômage légèrement plus bas à Ixelles s'observe pour chacune des tranches d'âge **5-3**.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

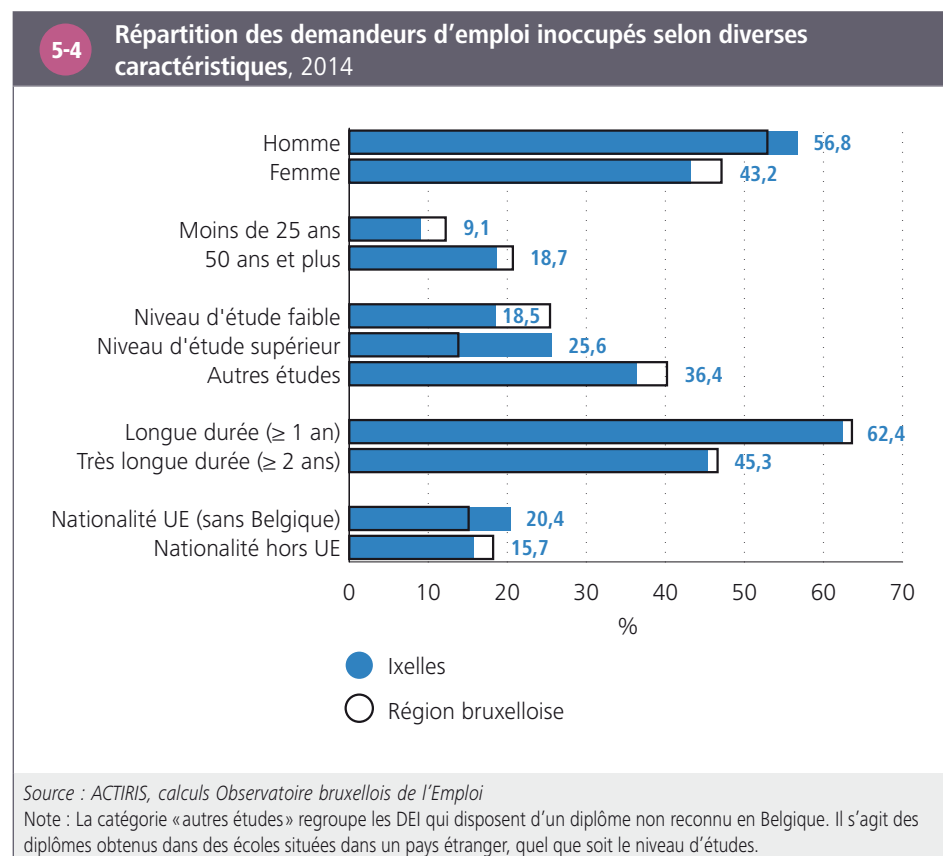
	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Ixelles	Région bruxelloise	Ixelles	Région bruxelloise	Ixelles	Région bruxelloise
15 à 24 ans	26,4	28,7	17,7	18,3	32,9	36,3
25 à 49 ans	66,0	73,1	52,3	57,1	20,8	21,9
50 à 64 ans	58,6	58,8	47,3	42,1	19,3	20,1
Total	58,6	61,9	46,1	47,9	21,3	22,7

Source : Steunpunt WSE

11 Le taux de chômage de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

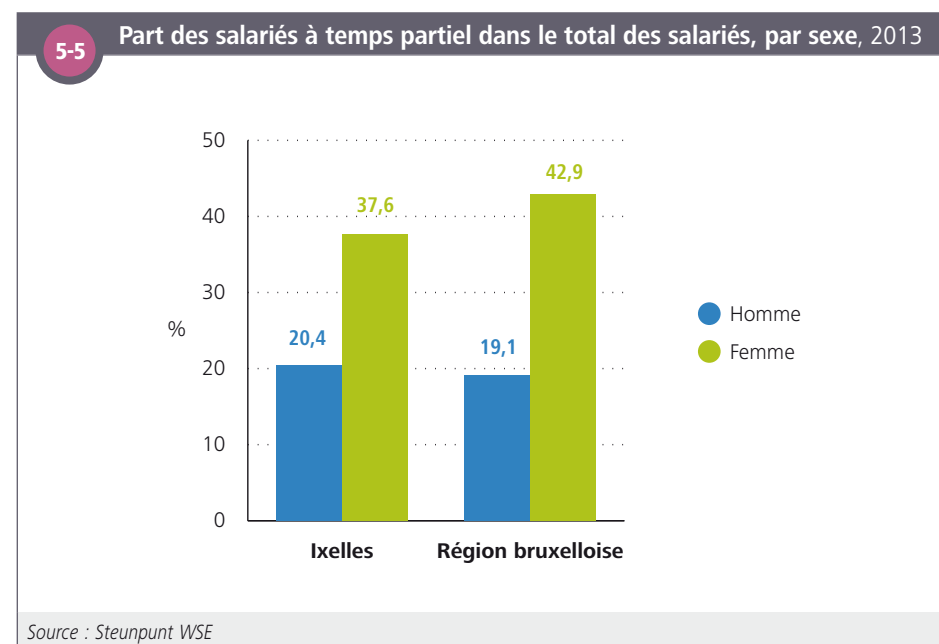
Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) diffère sensiblement à Ixelles et au niveau de la Région. Parmi les DEI ixellois, les personnes de nationalité européenne (non belge), les diplômés de l'enseignement supérieur, les hommes et les personnes de 25 à 49 ans sont surreprésentés en comparaison avec le profil des DEI à l'échelle régionale. Par ailleurs, la proportion de demandeurs d'emploi au chômage depuis un an ou plus est légèrement moins importante dans la commune **5-4**.



5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Ixelles comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes.

La part des travailleurs à temps partiel apparaît moins élevée à Ixelles qu'à l'échelle régionale parmi les femmes, et légèrement plus élevée parmi les hommes : à Ixelles, 38 % des femmes salariées et 20 % des hommes salariés sont à temps partiel (contre respectivement 43 % et 19 % en Région bruxelloise) **5-5**.



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

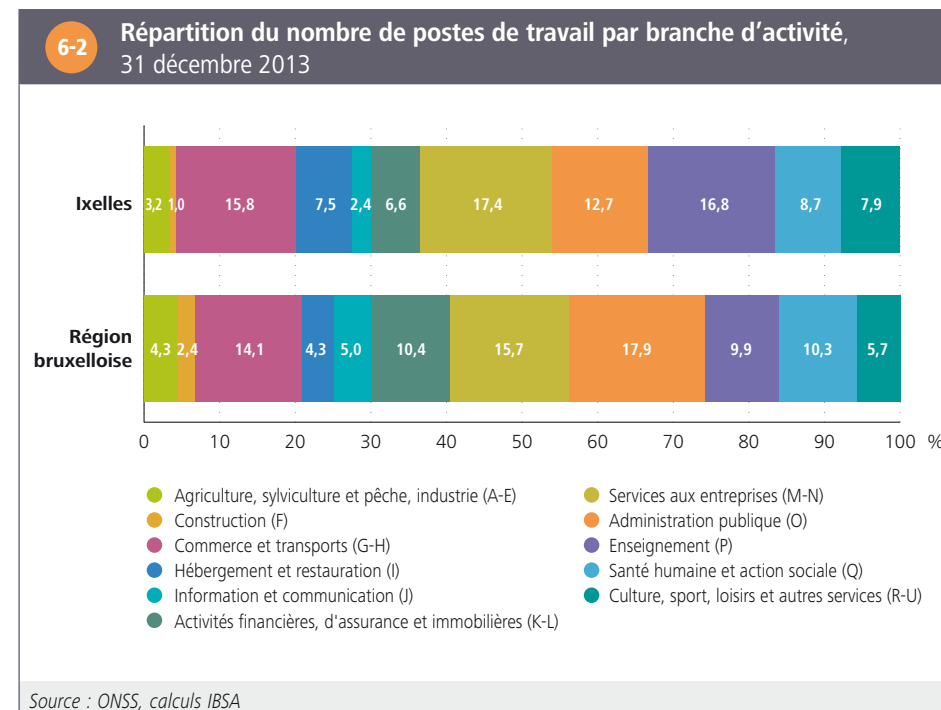
Concernant l'emploi intérieur, en 2013, 7 039 indépendants et 33 747 salariés travaillent à Ixelles (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 9 % des indépendants et 6 % des salariés de la Région. Ixelles fait partie des cinq communes bruxelloises qui enregistrent le plus grand nombre d'emplois (d'indépendants et de salariés) sur son territoire.

La proportion de postes occupés par des femmes est plus importante à Ixelles qu'à l'échelle régionale (55 % contre 50 % au niveau de la Région). En outre, la proportion de postes de fonctionnaires est légèrement inférieure à Ixelles en comparaison avec la situation régionale, à l'inverse de la proportion de postes tant d'employés que d'ouvriers 6-1. Parmi les employés ainsi que – dans une moindre mesure – parmi les ouvriers qui travaillent à Ixelles, les femmes sont plus nombreuses (ce qui n'est pas le cas parmi les fonctionnaires).

6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Ixelles	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	35.121	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	45,0	49,8
Femme	55,0	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	22,5	20,2
Employés	62,5	60,8
Fonctionnaires	15,0	19,1

Source : ONSS, calculs IBSA

Concernant la répartition des postes de travail par **branche d'activité** 6-2, le secteur de l'enseignement est surreprésenté et constitue l'un des secteurs les plus importants en termes de nombre de postes à Ixelles (17 % des postes contre 10 % à l'échelle régionale), notamment du fait de la présence de deux universités. Les autres secteurs les plus importants et légèrement surreprésentés par rapport à la situation régionale sont ceux des services aux entreprises (17 % des postes) et du commerce et transport (16 % des postes). Par ailleurs, le secteur de l'horeca est également surreprésenté à Ixelles (7,5 % des postes, contre 4,3 % à l'échelle régionale).



Ixelles est la troisième commune bruxelloise en termes de nombre de postes dans le secteur de l'enseignement, de l'horeca, du commerce et de la réparation et des activités de services administratifs et de soutien¹².

6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** reprises ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA** (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises)¹³.

Au 31 décembre 2013, Ixelles compte 2 917 **unités locales d'établissement** sur son territoire, soit 8 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise. C'est la deuxième commune bruxelloise la plus importante en termes de nombre d'unités d'établissement. Les établissements de très petite taille (1 à 9 salariés) sont proportionnellement plus fréquents à Ixelles qu'à l'échelle régionale **6-3**. Ce constat peut être en partie lié à la présence relativement importante de commerces de détail et du secteur de l'horeca dans la commune.

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013		
	Ixelles	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	2.917	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	81,0	78,2
10 à 49 salariés	15,4	16,6
50 à 199 salariés	2,7	3,8
200 salariés et plus	0,9	1,4
Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA		
Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.		

Au 31 décembre 2014, 11 363 **entreprises assujetties à la TVA** ont leur siège social à Ixelles, soit 12 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise - ce qui place la commune en deuxième position en termes de nombre de sièges sociaux dans la Région.

La dynamique de **créations** d'entreprises a été similaire à Ixelles et au niveau régional entre 2010 et 2014 : en moyenne, 12 entreprises par an ont été créées pour 100 entreprises, tant dans la commune qu'au niveau de la Région.

Il en va de même concernant les **cessations** : en moyenne, 8 cessations par an ont été enregistrées pour 100 entreprises, à Ixelles comme à l'échelle régionale.

En revanche, le nombre de **faillites** d'entreprises (qui ne représentent qu'une partie des cessations) a été, en proportion, moins élevé à Ixelles qu'à l'échelle régionale sur cette période (1,7 entreprises sur 100 à Ixelles contre 2,6 au niveau régional) **6-4**. Tant à Ixelles qu'à l'échelle régionale, les taux de faillite les plus élevés sur la période 2010-2014 concernent notamment les secteurs de l'horeca ainsi que du commerce et de la réparation. Les taux de faillite dans ces secteurs ont été toutefois moins élevés dans la commune qu'à l'échelle régionale.

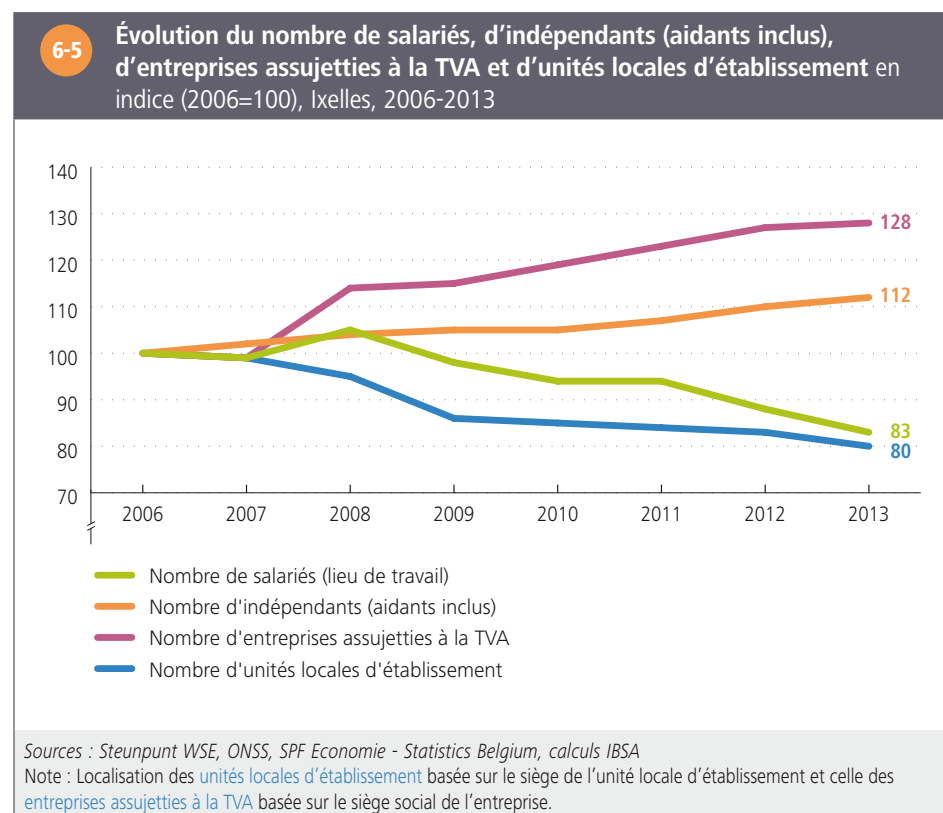
6-4 Démographie d'entreprises		
	Ixelles	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	11.363	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	12,6	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	8,2	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	1,7	2,6
Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA		
Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.		

12 Dans la figure 6-2, le secteur du commerce et de la réparation (code G) est regroupé avec celui des transports (code H), et le secteur des activités de services administratifs et de soutien (code N), avec celui des activités spécialisées et scientifiques (code M).

13 Le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités locales d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Les salariés et les **unités locales d'établissement** montrent une évolution assez proche à Ixelles sur la période 2006-2013 : une baisse de leur nombre est enregistrée (d'environ 20 %). Par ailleurs, le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** a augmenté de façon importante (+28 %). Enfin, le nombre d'indépendants indique une certaine croissance dans la commune pendant cette période (+12 %), mais à un rythme plus de deux fois moins rapide qu'à l'échelle de la Région bruxelloise **6-5**.



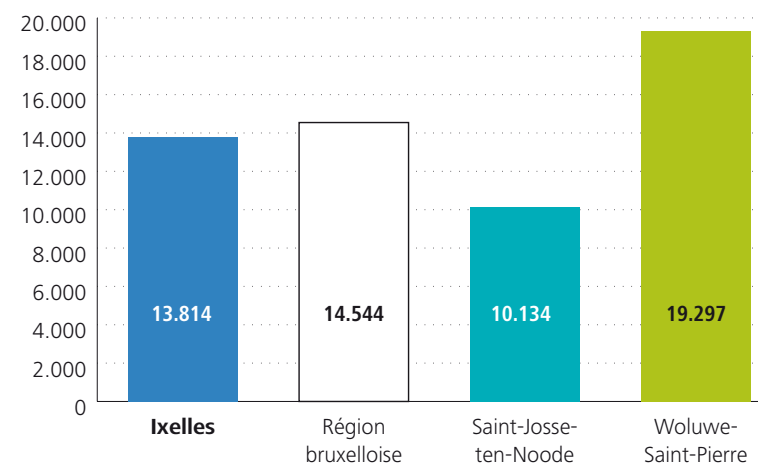
7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹⁴ s'élève à 13 814 euros à Ixelles pour l'année 2012, environ 5 % en deçà de la moyenne bruxelloise. C'est à Saint-Josse-ten-Noode que le revenu moyen est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé en Région bruxelloise **7-1**.

7-1

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012

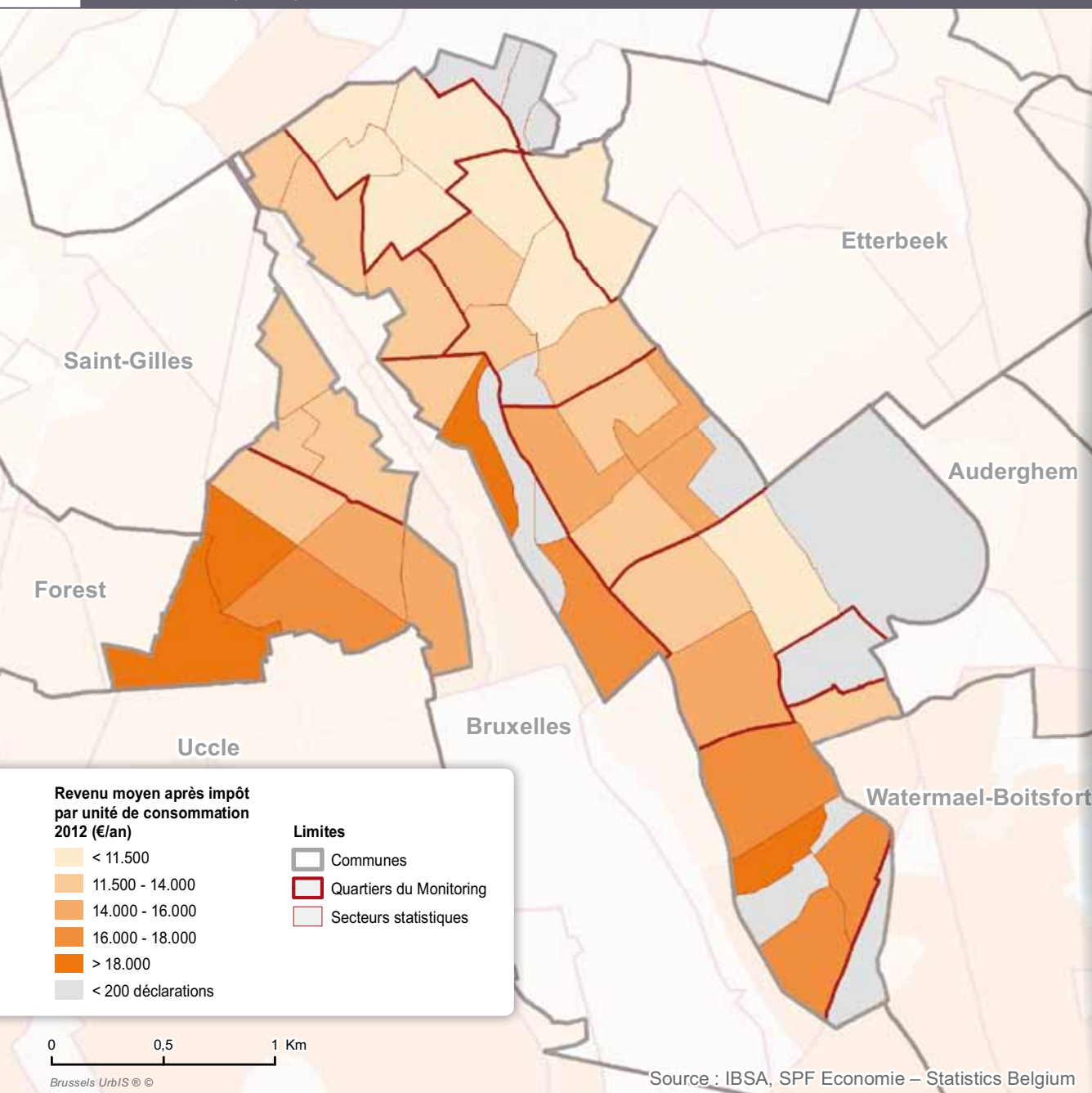


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹⁴ Il s'agit ici du [revenu moyen par unité de consommation modifiée](#) (après impôt), cf. Glossaire.

7-2

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Ixelles, revenus 2012



Les **revenus** moyens varient de façon importante sur le territoire ixellois 7-2. Il s'agit d'une commune très mixte abritant des populations de différents milieux sociaux.

Les **revenus moyens** sont les plus bas (autour de 10 000 euros) dans le nord-est de la commune, dans le **quartier** de Matonge (**secteurs statistiques** de la Porte de Namur, Saint-Boniface, Place de Londres, etc.) et certains secteurs du quartier « Flagey-Malibran » (Blyckaerts, rue Wery) et Jourdan (rue Gray). Ces quartiers concentrent une part relativement importante de personnes plus défavorisées au niveau socioéconomique. Le revenu moyen est également bas à proximité du Campus universitaire de la Plaine et de la Vrije Universiteit Brussel, où la proportion d'étudiants est importante. Si les revenus sont plutôt élevés dans l'avenue Louise (située en territoire de Bruxelles-ville), ils apparaissent relativement bas dans les alentours de la partie nord de celle-ci. Cela s'explique en partie par la présence de ménages plus défavorisés (au niveau de la zone entre l'avenue Louise et la chaussée d'Ixelles notamment), mais aussi, par endroit, par la présence de travailleurs internationaux, dont les revenus peuvent être absents des **statistiques fiscales** (cf. infra), comme dans le quartier Châtelain par exemple.

Les **revenus moyens** sont les plus élevés (autour de 20 000 euros) aux alentours de la partie sud-est de l'avenue Louise (aux abords des étangs d'Ixelles notamment, avec le secteur Général de Gaulle où le revenu moyen dépasse 25 000 euros), ainsi qu'à la frontière avec Forest (certains secteurs du quartier Brugmann), et, à l'extrême sud, à proximité de Watermael-Boitsfort (certains secteurs du quartier Boondael).

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**¹⁵, apparaît nettement plus élevé à Ixelles qu'en moyenne dans les 19 communes **7-3**.

7-3 Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012		
	Ixelles	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,52	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,45	0,39

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

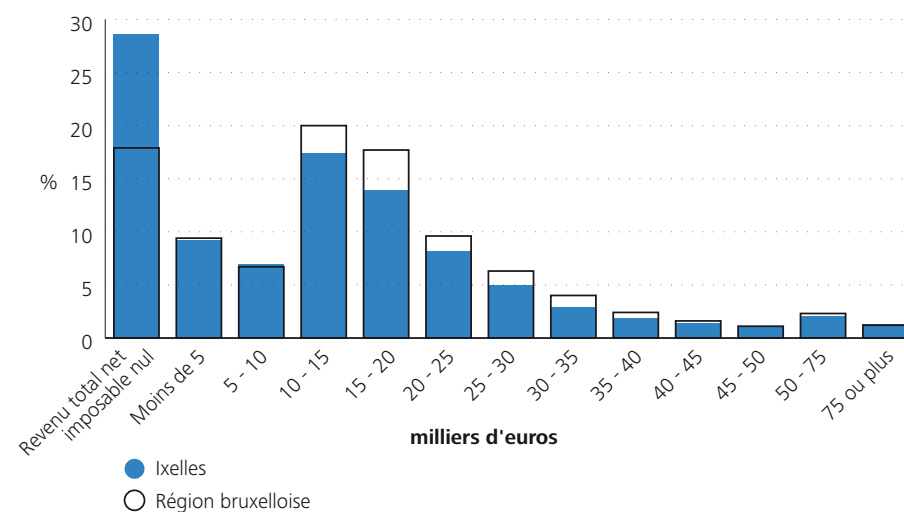
Les **déclarations** fiscales de revenus compris entre 10 000 et 20 000 euros sont sous-représentées à Ixelles par rapport au niveau régional, de même, mais dans une moindre mesure, que les déclarations de revenus de 20 000 à 40 000 euros. Les classes de revenus supérieurs sont présentes dans les mêmes proportions qu'à l'échelle régionale, voire très légèrement plus pour les classes de revenus les plus élevés (75 000 euros et plus) **7-4**.

La part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est nettement plus importante à Ixelles qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le revenu d'intégration sociale), de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus inférieurs à 10 000 euros. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la **statistique fiscale**¹⁶. Il faut noter qu'en supprimant les déclarations dont le revenu total net imposable est nul de la distribution, ces classes de revenus sont surreprésentées à Ixelles (ce qui pourrait contribuer à expliquer le **coefficient de Gini** élevé dans la commune¹⁷).

7-4

Distribution du nombre de déclarations fiscales par classe de revenu après impôt, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : • Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.
• Ce graphique est construit sans faire de distinction entre les déclarations individuelles et les déclarations communes, qui portent donc sur les revenus d'une ou deux personnes. Une répartition par type de déclaration différente au sein de la commune et de la Région dans son ensemble peut donc avoir une influence sur les distributions par classe de revenu.

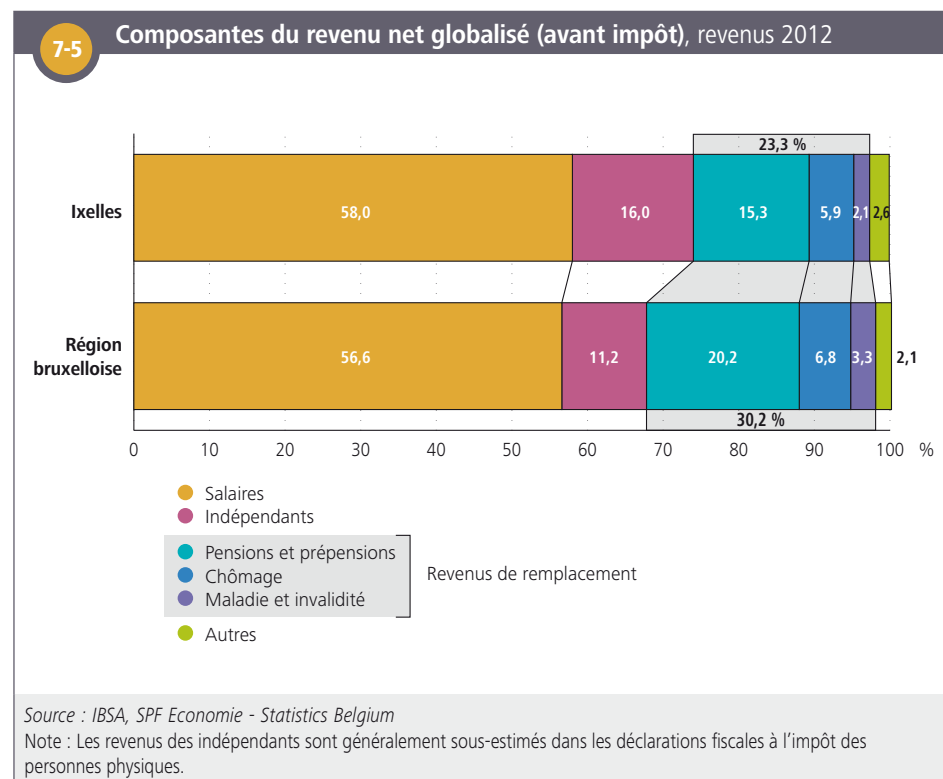
¹⁵ Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

¹⁶ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

¹⁷ Le **coefficient de Gini** est en effet calculé sans tenir compte des déclarations de revenu imposable nul.

L'analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2012 montre que les parts des revenus fiscaux issus des revenus du travail salarié (58 %) et surtout indépendant (16 %) sont plus élevées à Ixelles qu'au niveau de la Région bruxelloise (respectivement 57 % et 11 %), à l'inverse de la part des revenus de remplacement (tant des (pré)pensions que du chômage et des indemnités de maladie et d'invalidité)

7-5.



7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**¹⁸.

De manière générale, à Ixelles, les parts de la population (18-64 ans) vivant avec le **revenu d'intégration sociale** (RIS) ou **l'équivalent au RIS** (ERIS), une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou encore une allocation pour personnes handicapées sont loin d'être négligeables mais sont toutefois - à des degrés divers - inférieures à celles observées à l'échelle régionale 7-6.

7-6 Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

	Ixelles		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	7.709	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	483	6,3	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	313	4,1	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	61.079	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	2.056	3,4	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	6.531	10,7	12,9
Indemnités d'invalidité ²	1.324	2,2	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	747	1,2	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	9.180	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	1.026	11,2	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	470	5,1	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
 Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
 [2] Données au 31 décembre 2013

Néanmoins, 11 % de la population d'âge actif (18-64 ans) vit avec une allocation de chômage ou d'insertion et 3 % avec un (E)RIS. Parmi les jeunes ixellois (18-24 ans), les pourcentages correspondant sont respectivement de 4 % et 6 %. Parmi les plus âgés

¹⁸ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

(65 ans et plus), un peu plus d'une personne sur dix vit avec la Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) à Ixelles, soit une proportion équivalente à celle de la Région **7-6**.

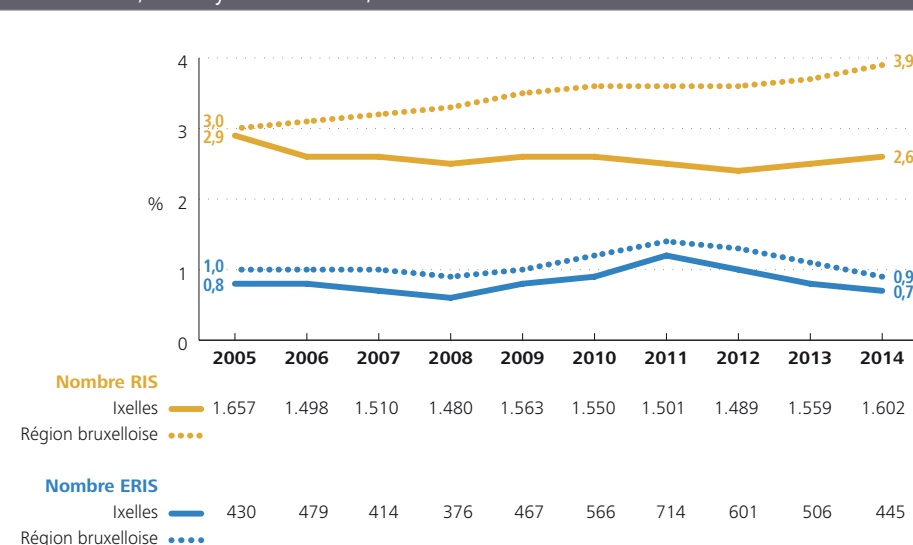
L'**évolution** de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** (RIS) dans la population (18-64 ans) à Ixelles entre 2005 et 2014 se distingue de la tendance observée à l'échelle régionale. En effet, à Ixelles, la part des bénéficiaires du RIS a très légèrement diminué en début de période, pour stagner ensuite autour de 2,6 %. Au niveau de la Région par contre, la part de bénéficiaires du RIS indique une tendance à la hausse au cours de la période considérée. Ainsi, alors que le pourcentage de bénéficiaires RIS dans la population était, en 2005, équivalent à Ixelles et à l'échelle régionale, il est, en 2014, nettement plus élevé au niveau de la Région qu'à Ixelles **7-7**.

En ce qui concerne la part de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** (ERIS) par contre, la tendance est la même qu'au niveau régional : après une hausse entre 2008 et 2011, une baisse importante du nombre de bénéficiaires de l'ERIS est observée sur la période 2012-2014, rapportant leur part dans la population (18-64 ans) à leur niveau observé en 2008, tant à Ixelles qu'à l'échelle de la Région. Cette tendance s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période (2013-2014) une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.

Sur toute la période, la part de bénéficiaires de l'ERIS dans la population (18-64 ans) apparaît légèrement moins élevée à Ixelles qu'au niveau régional (0,7 % contre 0,9 % dans la Région en 2014).

7-7

Évolution de la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de l'équivalent au revenu d'intégration sociale dans la population de 18-64 ans, en moyenne annuelle, 2005-2014



Sources : SPP Intégration Sociale, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 14 003 personnes ont droit à une intervention majorée à Ixelles en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 16,5 % de la population ixelloise (contre 26 % au niveau régional). Les pourcentages de bénéficiaires sont inférieurs à ceux correspondant pour la Région bruxelloise quelle que soit la catégorie d'âge, mais la différence est nettement moindre pour les personnes âgées de 65 ans ou plus (27 % d'entre eux ont le statut BIM à Ixelles, contre 30 % à l'échelle régionale) **7-8**.

7-8 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015									
Classe d'âge	Ixelles						Région bruxelloise		
	Nombre de bénéficiaires ¹			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1.370	1.228	2.598	20,1	19,0	19,6	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	697	716	1.413	19,6	16,5	17,9	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	3.777	3.663	7.440	13,9	13,5	13,7	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	935	1.617	2.552	24,7	29,2	27,4	26,4	32,1	29,8
Total	6.779	7.224	14.003	16,4	16,6	16,5	24,1	27,1	25,6
Sources : BCSS-Datawarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale Note : [1] Titulaires et personnes à charge.									

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Excepté pour l'année 2010, la commune d'Ixelles affiche des résultats ordinaires négatifs entre 2008 et 2013, mais le résultat cumulé est resté positif sur toute la période.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** à Ixelles étaient supérieures à celles correspondantes pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble, de même que les dépenses d'investissement par habitant. Par ailleurs, en tenant compte des prêts octroyés par le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC), la **dette** par habitant à Ixelles est également plus élevée que dans les 19 communes bruxelloises considérées ensemble **8-1**. Le montant de la dette auprès du FRBRTC représente 9 % de la dette totale de la commune (contre 15 % pour les 19 communes).

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013		
	Ixelles	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.710	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.751	1.696
Dette ¹ en euros par habitant	1.814	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	286	248
Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.		

Le **ratio de liquidité** indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. À Ixelles, en 2013, ce ratio est supérieur à l'unité (3,63), c'est-à-dire que la commune a largement la capacité de rembourser ses dettes à court terme (à un an au plus).

Par ailleurs, le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que 53 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation moins favorable que celle de la moyenne des 19 communes (62 %).

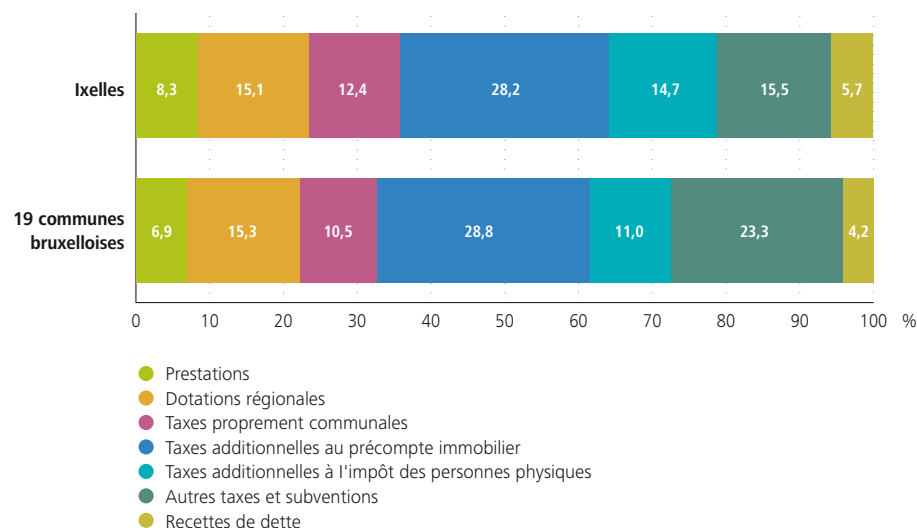
8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La source principale de **recettes** à Ixelles réside dans les **additionnels au précompte immobilier**. Leur part dans les recettes ordinaires est équivalente à celle des 19 communes considérées ensemble (28 %, en moyenne des comptes de 2008-2013) **8-2**. La commune enregistre un rendement du précompte immobilier par habitant proche de la moyenne des communes bruxelloises (avec un taux d'additionnels au précompte immobilier également proche de la moyenne).

Les recettes issues des **additionnels à l'impôt des personnes physiques** (IPP) représentent également une source importante de revenus pour la commune. La part de ces recettes à Ixelles est un peu plus importante qu'au niveau des 19 communes bruxelloises (15 % contre 11 %). Le rendement des additionnels à l'IPP par habitant est supérieur à Ixelles qu'en moyenne dans les communes bruxelloises, entre autres du fait d'un taux d'additionnels à l'IPP supérieur à la moyenne.

La part des recettes provenant des **dotations régionales** est équivalente à Ixelles et dans les 19 communes considérées ensemble (15 % des recettes). Les dotations sont réparties entre communes selon des critères comme le nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires RIS ainsi que le rendement du précompte immobilier et de l'IPP (rôle de compensation). La part des « autres taxes et subventions », qui reprend des transferts vers la commune d'autres niveaux de pouvoir, est par contre inférieure à Ixelles en comparaison avec celle des 19 communes bruxelloises.

8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013

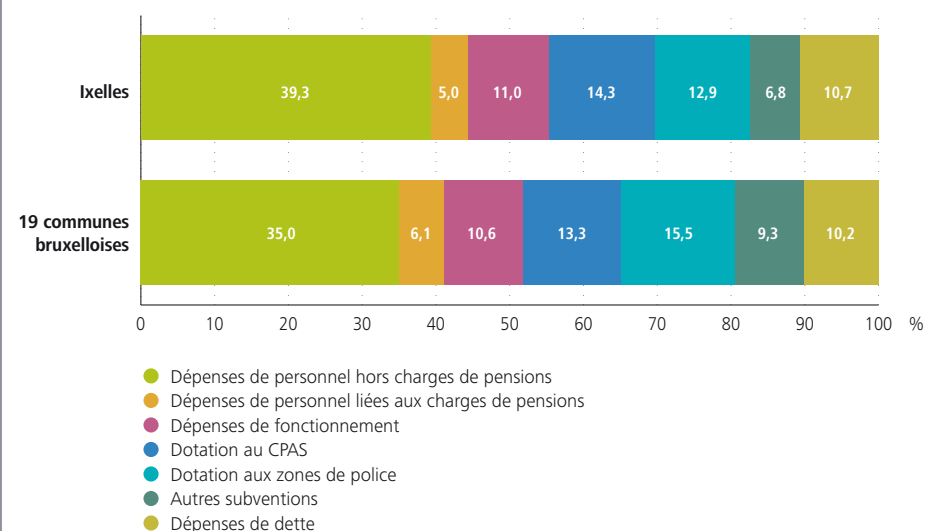


Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

Notes : • Les prestations constituent les recettes pour lesquelles la commune fournit en contrepartie un service ou une fourniture (par exemple la location d'un bâtiment).
• Les recettes de dette constituent les recettes des intérêts perçus (par exemple des dividendes des intercommunales).

Les principales **dépenses** de la commune d'Ixelles sont les coûts de personnel : sur la période 2008-2013, en moyenne, 44 % des dépenses sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale à Ixelles (charges de pension comprises), contre 41 % pour les 19 communes considérées ensemble **8-3**. La part des dépenses liées à la dotation au CPAS est, en proportion, légèrement plus importante à Ixelles que dans les 19 communes, au contraire de celle des dépenses liées à la dotation aux zones de police et aux autres subventions (tirées à la hausse pour les 19 communes notamment par la Ville de Bruxelles).

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



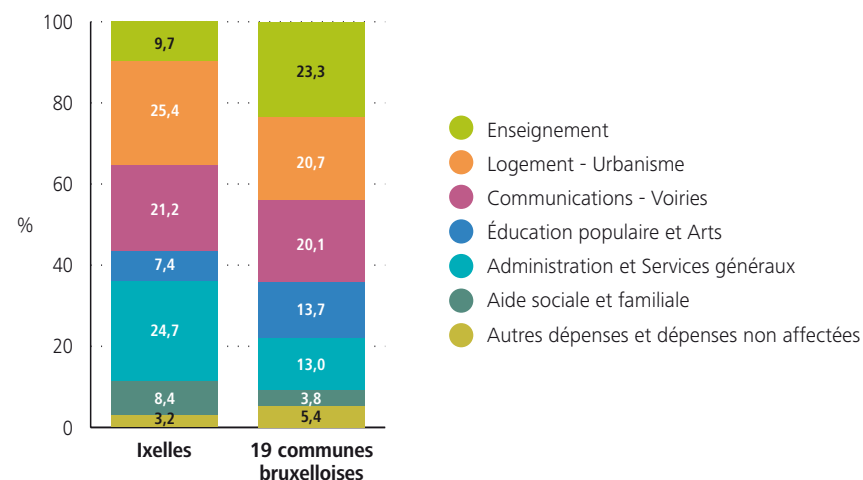
Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, la moitié des dépenses d'investissements à Ixelles ont été effectuées dans le domaine du logement et de l'urbanisme d'une part et de l'administration et des services généraux d'autre part. Les parts des dépenses d'investissement allouées à ces domaines sont supérieures à celles des 19 communes bruxelloises considérées ensemble. Un cinquième des dépenses d'investissement ont porté sur le domaine des communications et voiries (une part équivalente à celle des 19 communes). Enfin, la part des dépenses d'investissement octroyées à l'aide sociale et familiale a été plus importante qu'au niveau des 19 communes, à l'inverse des dépenses dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation populaire et des arts **8-4**.

8-4

Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2008-2013



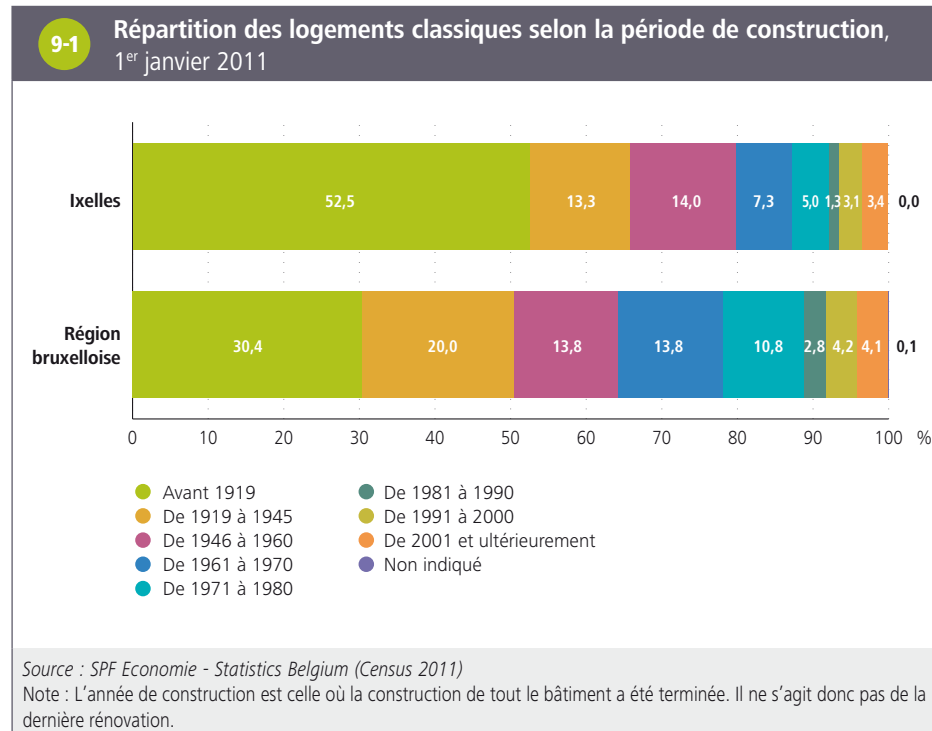
Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

9. LOGEMENT

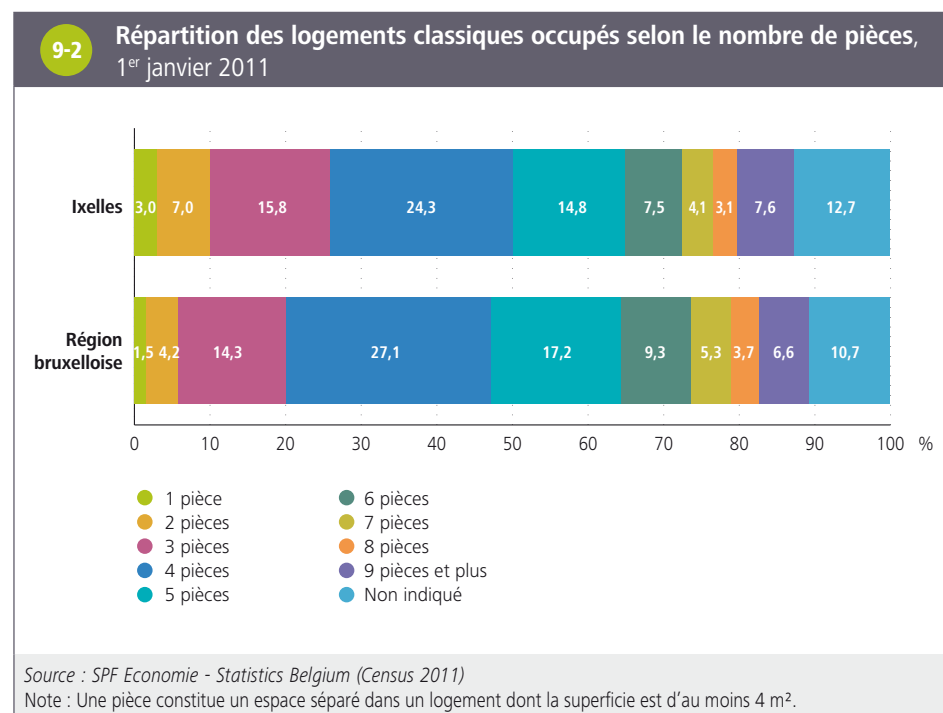
Au 1^{er} janvier 2014, 14 474 bâtiments et 47 615 logements sont recensés à Ixelles, dont 1 640 logements sociaux.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

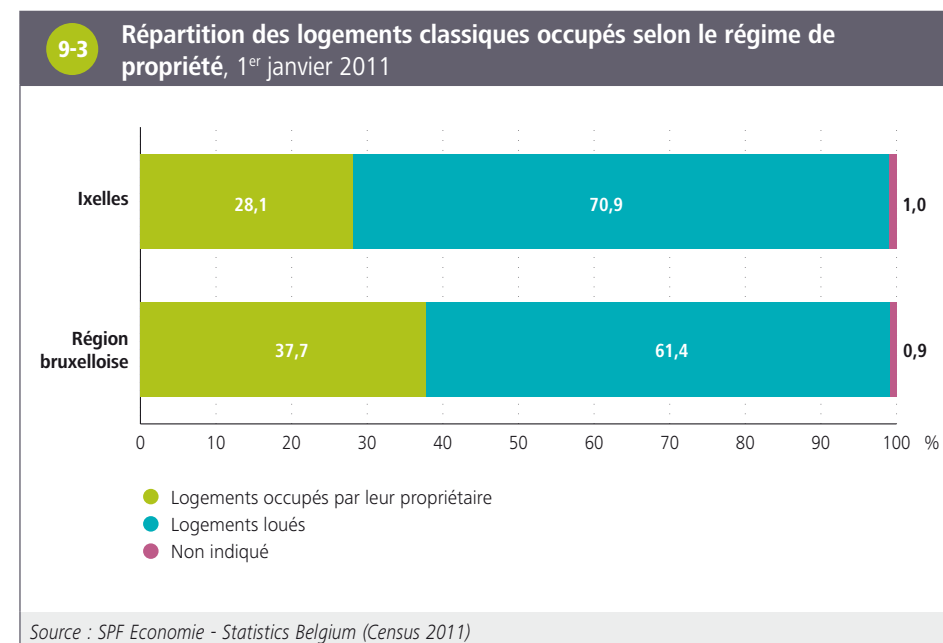
Ixelles est une commune qui se situe en partie en [première couronne](#). Sur base des données concernant les [logements classiques](#) du Censur 2011, les logements très anciens - construits avant 1919 - représentent plus de la moitié des logements ixellois (contre un tiers au niveau régional). Les logements construits entre la fin de la Première et de la Seconde Guerre mondiale sont proportionnellement moins nombreux, tout comme ceux construits après 1960 **9-1**.



Sur base du **nombre de pièces**, les logements de petite taille sont surreprésentés à Ixelles par rapport à la situation régionale : 10 % des logements comptent une à deux pièces (une proportion près de deux fois plus importante qu'à l'échelle de la Région) et 16 % des logements comptent 3 pièces (contre 14 % pour la Région). Les logements qui comptent entre 4 et 8 pièces sont proportionnellement moins représentés dans la commune (54 %) qu'au niveau régional (63 %). Enfin, les logements de très grande taille sont quant à eux légèrement surreprésentés : les logements de 9 pièces et plus représentent 7,6 % du parc ixellois, contre 6,6 % à l'échelle régionale ¹⁹.



Toujours sur base des données du Census 2011, il apparaît que 71 % des logements à Ixelles sont occupés par des **locataires**, une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle régionale (61 %) ⁹⁻³. Cela est dû en partie aux caractéristiques de la population ixelloise, constituée de nombreux étudiants et de jeunes adultes (entre 25 et 40 ans), souvent sans enfants, qui habitent la commune pendant une période limitée de leur vie.



¹⁹ Notons que la part de logements pour lequel le nombre de pièces est « non indiqué » est importante, tant à Ixelles (13 %) qu'au niveau de la Région (11 %).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la commune d'Ixelles compte 1 640 logements sociaux, soit 252 de plus qu'en 2005 (+18 %). Malgré cette croissance importante, le nombre de logements sociaux rapporté au nombre de ménages reste relativement faible à Ixelles : on compte 3 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune, contre 7 pour 100 au niveau de la Région **9-4**.

Sur base de données datant de 2011, la part de ménages inscrits pour une demande de logement social à Ixelles est de 5 % (contre de 7 % à l'échelle régionale)²⁰.

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Ixelles	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	1.640	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	3,4	7,3
<i>Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA</i>		

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, les loyers et le prix de l'immobilier sont plus élevés à Ixelles qu'à l'échelle de la Région. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 788 euros (contre 732 euros en Région bruxelloise) et le prix moyen des ventes d'appartements est de 268 100 euros (contre 224 800 euros dans la Région). La différence est encore plus marquée au niveau du prix des maisons : leur prix moyen de ventes atteint près de 500 000 euros à Ixelles, contre 365 200 au niveau de la Région **9-5**.

9-5 Loyers et ventes immobilières		
	Ixelles	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	788	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	495,9	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	268,1	224,8
<i>Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB</i>		

20 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

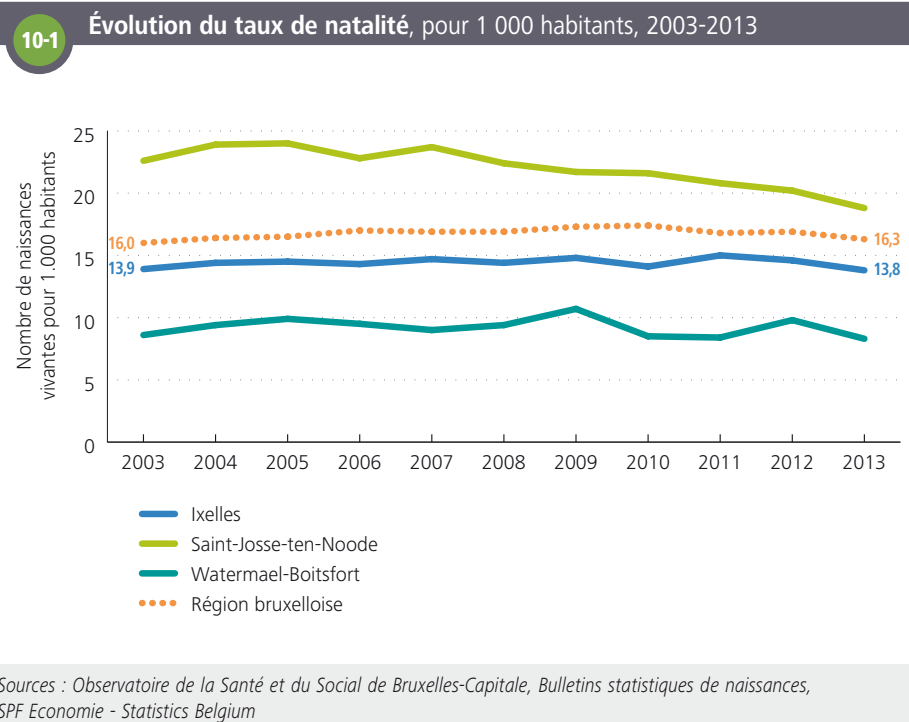
10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 1 154 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les Ixellois selon les [Bulletins statistiques de naissances](#), soit 42 naissances vivantes de plus que les données de population officielle. Cette différence est due aux naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple), absents des chiffres de [population officielle](#)²¹.

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances a augmenté à Ixelles (en partie en raison de l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer) au même rythme que la population totale. Le [taux de natalité](#) est donc resté stable au cours de cette période, et est plus bas à Ixelles qu'à l'échelle de la Région bruxelloise **10-1**. L'[indice conjoncturel de fécondité](#) est également inférieur dans la commune (1,3) qu'à l'échelle de la Région (1,9) en 2014²².

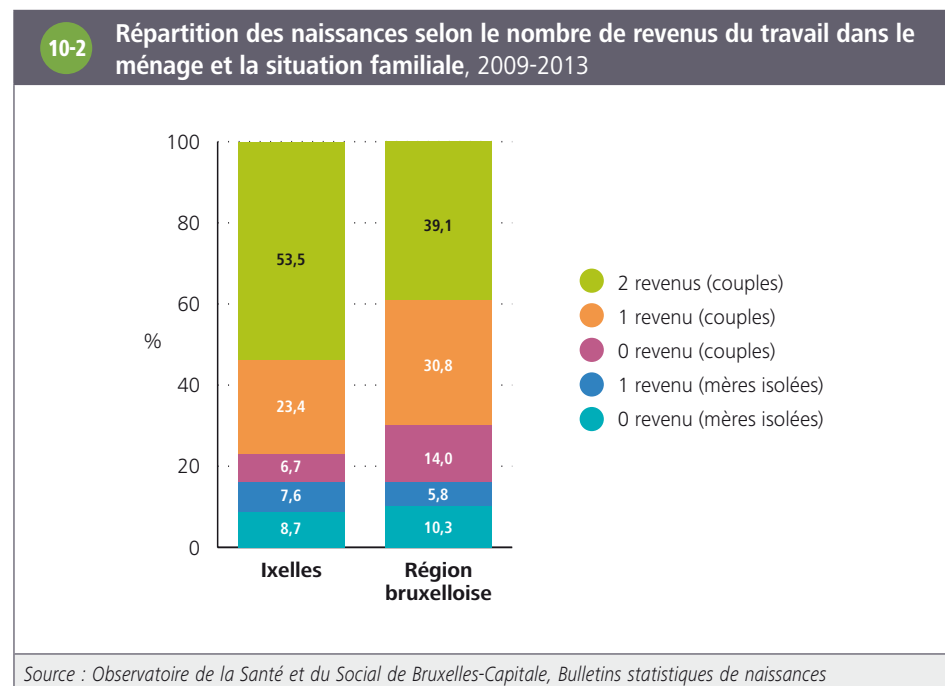


21 Notons par ailleurs que la [population officielle](#), contrairement aux [Bulletins statistiques de naissances](#), comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), Naître Bruxellois(e) ; Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

22 Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

À Ixelles, la majorité des enfants naissent dans un ménage disposant de deux revenus du travail (53 % contre 39 % à l'échelle de la Région). Un tiers des naissances ont lieu dans un ménage comptant un seul revenu et 15 % dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail (contre respectivement 37 % et 24 % au niveau régional). La proportion d'enfants qui naissent dans une famille monoparentale (mère isolée) est de 16 % à Ixelles (une proportion identique à celle de la Région) **10-2**.



À Ixelles, parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, 59 % ne sont pas de **nationalité** belge (contre 50 % pour la Région) et 74 % ne sont pas nées avec la nationalité belge (un pourcentage identique à celui de la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (41 % des femmes), française (11 %), polonaise (3,7 %), marocaine (3,5 %) et italienne (3,3 %). Entre 2003 et 2013, la part des mères de nationalité française a connu la progression la plus rapide.

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les très **jeunes mères** sont proportionnellement moins représentées à Ixelles (1,4 %) qu'en Région bruxelloise (2,2 %) ; cela s'explique notamment par un **taux de fécondité** des 15-19 ans plus faible (1,1 % contre 1,4 % au niveau de la Région) et par une proportion moins importante de femmes de cette tranche d'âge dans la commune. Par contre, les **mères âgées** sont proportionnellement plus représentées parmi les femmes qui ont accouché à Ixelles (5,6 %) qu'en Région bruxelloise (4,9 %). Les autres indicateurs de **santé materno-infantile** à Ixelles présentés ci-dessous ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise **10-3**.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Ixelles		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	214	3,6	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	406	6,8	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	606	10,3	9,9
Mères < 20 ans	82	1,4	2,2
Mères ≥ 40 ans	326	5,6	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
 Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Ixelles, les **taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile** sont légèrement supérieurs mais ne diffèrent pas significativement de ceux observés au niveau régional

10-4.

10-4 Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013			
	Ixelles		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances
Mortalité périnatale	55	9,2	7,8
Mortalité infantile	20	3,4	3,0
Mortalité foeto-infantile	64	10,7	9,4

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
 Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en gras.

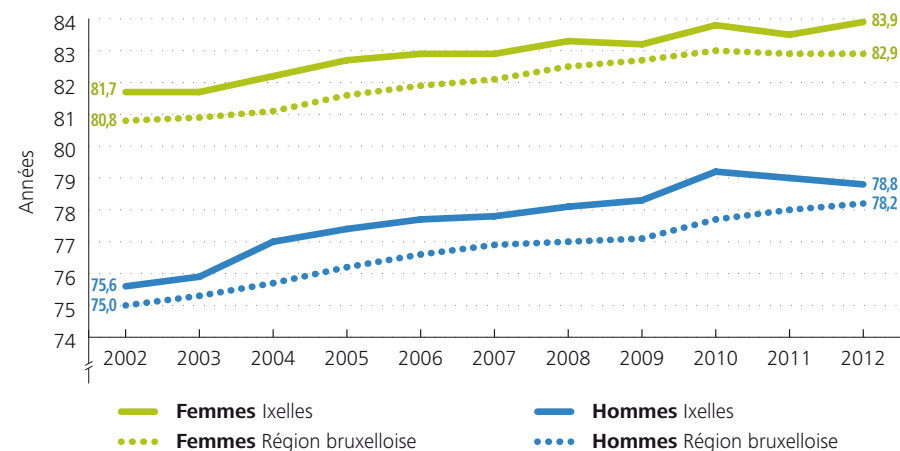
10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

L'**espérance de vie** de 2012²³ à Ixelles est de 83,9 ans pour les femmes et de 78,8 ans pour les hommes (contre respectivement 82,9 ans et 78,2 ans au niveau de la Région bruxelloise). Sur toute la période 2002-2012, l'espérance de vie est plus élevée dans la commune qu'à l'échelle régionale. Elle a augmenté de façon plus importante chez les hommes que chez les femmes, aussi bien à Ixelles qu'en Région bruxelloise 10-5. La différence d'espérance de vie par rapport à la Région est liée à un taux de mortalité plus bas dans la commune par rapport à la Région, tant parmi les personnes âgées que parmi les personnes de moins de 75 ans (cf. infra).

10-5

Évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe, moyennes mobiles sur trois ans¹, 2002-2012



Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Note : [1] La moyenne mobile sur trois ans est calculée, pour 2002 par exemple, comme suit : (espérance de vie en 2001 + espérance de vie en 2002 + espérance de vie en 2003) / 3

23 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Ixelles, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 294 pour 100 000 hommes et de 179 pour 100 000 femmes ¹⁰⁻⁶. Après standardisation pour l'âge, ces taux sont significativement plus bas que ceux de la Région bruxelloise, tant pour les hommes que pour les femmes. En comparaison avec la situation régionale, la mortalité prématurée liée aux tumeurs est moins importante à Ixelles pour les deux sexes.

10-6 Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Ixelles et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹
Toutes causes de décès	568	293,6	-11 %	350	179,0	-11 %
Maladies infectieuses et parasitaires	24	12,4	+22 %	14	-	-
Tumeurs	188	97,2	-15 %	134	68,5	-19 %
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	66	34,1	-9 %	29	14,8	-14 %
<i>Tumeur sein</i>	0	-	-	36	18,4	-6 %
Maladies de l'appareil circulatoire	113	58,4	-9 %	63	32,2	+5 %
<i>Cardiopathies ischémiques</i>	55	28,4	-2 %	23	11,8	+21 %
<i>Autres cardiopathies</i>	21	10,9	-22 %	10	-	-
Maladies de l'appareil respiratoire	40	20,7	-14 %	16	-	-
<i>Maladies chroniques des voies respiratoires</i>	24	12,4	-13 %	10	-	-
Symptômes et états morbides mal définis	34	17,6	+19 %	15	-	-
<i>Causes inconnues ou non précisées</i>	22	11,4	+57 %	9	-	-
Causes externes	105	54,3	+8 %	47	24,0	+6 %
<i>Suicides²</i>	30	15,5	-7 %	19	-	-
<i>Événements dont l'intention n'est pas déterminée</i>	28	14,5	+27 %	11	-	-

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = $(\text{Ratio Standardisé de Mortalité} - 1) \times 100$

[2] Le nombre de décès par suicide est sous-estimé ; un certain nombre d'entre eux sont enregistrés comme événements dont l'intention n'est pas déterminée.

• Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.

• Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Ixelles, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée du cancer de la prostate chez les hommes est significativement plus élevée qu'au niveau de la Région. L'incidence des autres principaux cancers n'est pas significativement différente de celle de la Région **10-7**.

10-7 Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Ixelles et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012			
	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région ¹
Hommes			
Prostate	181	113,8	+30 %
Poumon-bronches	105	66,0	+3 %
Côlon	88	55,3	+7 %
Femmes			
Sein	278	166,4	+13 %
Côlon	81	48,5	+3 %
Poumon-bronches	49	29,3	-10 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium
Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Il existe des recommandations internationales concernant le dépistage systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

À Ixelles, la couverture totale du dépistage du cancer du sein est similaire à celle de la Région (53 %). La proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammothest') est un peu plus basse qu'au niveau régional²⁴ **10-8**. La couverture totale est inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

10-8 Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012		
	Ixelles	Région bruxelloise
Mammothest	7,7 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammothest	53,1 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Ixelles (54 %) est proche de celui de la Région bruxelloise (53 %)²⁵.

²⁴ Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

²⁵ Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de [secteurs statistiques](#) spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an ou plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein
CHIREC	Centre Hospitalier Interrégional Edith Cavell
COCOM	Commission Communautaire Commune
CPAS	Centre public d'action sociale
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPP	Impôt des personnes physiques
MENA	Mineur étranger non accompagné
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance

ONEM	Office National de l'Emploi
ONP	Office national des Pensions
ONSS	Office national de sécurité sociale
PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
RIS	Revenu d'intégration sociale
SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
SPF	Service public fédéral
SPP	Service public fédéral de programmation
SPRB	Service public régional de Bruxelles
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne
ULB	Université libre de Bruxelles
VUB	Vrije Universiteit Brussel
WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf



Zoom sur les communes : Ixelles

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be